

# **Séance plénière du Mercredi 03 Août 2005**

(La séance est ouverte à 10 h)

**- 1 -**

## **Membres du gouvernement présents**

Sont au banc du Gouvernement :

- Monsieur Cheikh Tidiane Sy, Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.
- Madame Awa Fall DIOP, Ministre des Relations avec les Institutions.

**- 2 -**

## **Ouverture de la séance**

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de résolution portant sur la mise en accusation devant la Haute Cour de Justice de Monsieur Idrissa SECK, ancien Premier Ministre. Je rappelle les dispositions de l'article 18 de la loi organique relative à la Haute Cour de Justice.

« Les membres de l'Assemblée nationale faisant partie de la Haute Cour ne prennent part ni aux débats, ni au vote sur la résolution de mise en accusation ».

La parole est à Monsieur Amadou BARRY, Rapporteur de la Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains.

Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

### **Monsieur Amadou BARRY**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Madame, Messieurs les Ministres,  
Mes chers Collègues,

La Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains s'est réunie le vendredi 29 Juillet 2005, dans la salle de la Commission des Finances, à l'effet d'examiner la requête de Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice portant poursuites pénales contre un ancien membre du Gouvernement.

Le Gouvernement était représenté par Madame Awa FALL DIOP, Ministre des Relations avec les Institutions entourée de ses principaux collaborateurs.

Après avoir souhaité la bienvenue aux commissaires et donné l'information sur l'ordre du jour, le Président Alé LO, frappé par son appartenance à la Haute Cour de Justice, s'est retiré pour laisser à Abdoulaye DRAME, Premier Vice-Président de la Commission des Lois, le soin de diriger les travaux.

Des débats longs, riches et contradictoires ont ponctué les travaux.

Ces débats ont tourné essentiellement autour des questions suivantes :

- les articles 17 et 18 de la loi organique sur la Haute Cour de Justice, le rapport n° 02/2005 de l'Inspection Générale d'Etat ;
- la proposition de résolution déposée par le Groupe parlementaire libéral et démocratique portant acte de mise en accusation de Monsieur Idrissa SECK, ancien Premier Ministre.

Après plusieurs heures d'échanges, vos commissaires ont pu trouver des compromis. C'est ainsi que certains collègues, membres de la Haute Cour de Justice ont pu assister aux travaux de la Commission sans participer aux débats, ni voter la proposition de résolution.

Le rapport n° 02/2005 de l'Inspection Générale d'Etat sera disponible avant la plénière au niveau des groupes parlementaires. La proposition de mise en accusation a été approuvée à une forte majorité avec quelques amendements proposés :

- emploi du conditionnel dans l'élaboration du texte si possible ;
- mettre les chiffres publiés en adéquation avec les chiffres contenus dans la proposition de résolution de mise en accusation.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le rapporteur.  
Monsieur le Ministre d'Etat, avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

## MONSIEUR LE MINISTRE

Monsieur le Président, n'ayant pas participé aux travaux de la commission, je n'ai aucune remarque.

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

Mes chers Collègues avez-vous des observations à faire sur le rapport ?  
Monsieur Moussa TINE, vous avez la parole.

## MONSIEUR MOUSSA TINE

Merci, Monsieur le Président,

Monsieur le Président, nous avons écouté avec beaucoup d'attention le rapport qui a été présenté par notre collègue. Mais je trouve que sur certains points le rapport ne nous permet pas de saisir exactement ce qui s'est passé en commission. La première chose que je voudrais soulever c'est au paragraphe 3, on dit : « après avoir souhaité la bienvenue au commissaire et donner l'information sur l'ordre du jour, le Président Aly Lo frappé par son appartenance à la Haute Cour de Justice s'est retiré pour laisser la place à Abdoulaye Dramé premier vice-président, etc ».

Ce n'est pas exactement ce qui s'est passé. En réalité, il a dirigé tout le débat sur la procédure, je voudrais qu'on le mette dans le rapport. C'est ce qui s'est passé, il a dirigé tous nos débats sur la procédure. Il ne me semble même pas qu'il ait quitté pour cette raison (*intervention en wolof*). Il faut relater cela parce que ce qui s'est passé au niveau de la commission c'est qu'on avait un contentieux sur l'interprétation d'un certain nombre d'articles figurant dans le règlement (*intervention en wolof*). Il fallait considérer que les gens pouvaient rester dans la salle, même s'ils ne pouvaient pas voter, comme en ce moment le Président de l'Assemblée Nationale. On a dit : si on peut trouver un compromis pour dire, restez, assistez aux débats mais on le met dans le rapport de la commission.

Or si on lit le paragraphe « après plusieurs heures de travail, vos commissaires ont pu trouver des compromis. C'est ainsi que certains collègues membres de la Haute Cour de Justice ont pu assister aux travaux de la commission sans participer aux débats ni voter la proposition de loi ».

Ce n'est pas à proprement parler la réalité. Il y a une nuance. Le compromis consistait à dire : « vous restez dans la salle mais ce sera consigné dans le rapport ». Il est important de la signaler car, nous allons vers une commission d'instruction et nous pensons que vous n'avez pas le droit et vous pensez que vous l'avez. Un enjeu de taille. C'est cela la réalité.

Et troisième chose que je voudrais souligner et qu'il faut mettre dans le rapport, c'est que beaucoup de membres de la Haute Cour pensent qu'ils ne l'ont pas fait, alors qu'ils ont bel et bien participé aux débats de la commission, puisqu'ayant pris part aux discussions portant sur la procédure.

Un débat, c'est un débat : il n'y a pas un débat la procédure, puis un débat sur le fond. Ils étaient dans la salle et ils ont pris la parole, les cassettes peuvent le prouver, il faut le mettre aussi dans le rapport et le juge va arbitrer.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

S'il vous plait, je voudrais rappeler au public sans peine d'être évacué des gradins, de ne pas intervenir.

La parole est à Abdoulaye BABOU.

### **Monsieur Abdoulaye BABOU**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je suis désolé pour l'image de l'Assemblée nationale, qu'un travail de 8 h d'horloge soit résumé en une page 1/3, cela veut dire donc qu'en commission, nous aurions parlé pour rien, ce qui n'est pas le cas et de surcroît malheureusement le rapporteur qui était bien présent n'a pas restitué le travail qui a été fait en commission. D'abord lorsqu'il dit « des débats longs, riches et contradictoires ont ponctué leurs travaux ».

Es-ce que chaque député pris individuellement se retrouve dans cette notion, alors que des problèmes de procédure ont été soulevés ?

Premièrement et ceci ne figure pas dans le rapport, nous avons dit que puisque, le seul document que nous avons comme outil de travail, c'est la lettre du Ministre de la justice nous craignons de n'être pas en mesure de statuer sur un cas aussi important si on ne nous donne pas les moyens, ni les documents, vous ne l'avez pas dit.

Deuxièmement, je prends le juge Dramé à témoin, il était président, après le départ de Aly LO, après 3 heures d'horloge il a résumé ce que Aly LO a dit et il a dit qu'il allait le mettre dans le rapport. Nous, on a dit : « donnez-nous le rapport de l'IGE », le Président Aly LO a dit : « je n'ai qu'un seul exemplaire ici sur le bureau ». Mais, mieux, lorsque vous dites « après plusieurs heures d'échange vos commissaires ont pu trouver des compromis » on n'a pas trouver de compromis, c'est extraordinaire ; Est-ce que vous avez pris le primitif ? on a voté sur la présence ou non des juges, c'est moi qui ai soulevé la question « article 18 », on a voté par 20 voix pour, et 4 contre et je vous ai même dit que cela peut se retourner contre vous parce que demain, des avocats vont soulever cela pour récuser ces juges, pourquoi cela ne figure pas dans le rapport ? Nous avons voté, quelle était la quintessence de ce vote ? j'ai dit que l'article 18 interdit la présidence des juges et des suppléants lors de la discussion et c'est normal on ne peut pas être juge et partie, on est juge on s'y donne et en amont on est président pendant l'acte d'accusation, c'est-à-dire qu'on a la tête couronnée quoi ! (*Intervention en wolof*), c'est pas ainsi que fonctionne une République.

Quand on l'a dit vous avez joué sur des questions d'interprétation : « on peut participer aux débats sans parler » c'est disons l'interprétation de la majorité, nous on a dit : « participer aux débats c'est être présent physiquement » et quand la loi le dit c'est pour éviter que le futur, juge ne soit influencé par ce qu'il a entendu. Comme dans une Cours d'Assises, les jurés ne sont pas présents lorsqu'on fait la mise en accusation, vous aviez refusé, mais restituez nous donc cette vérité, ce n'est pas un compromis c'est un vote par 20 voix contre 4, vous avez accepté que les gens soient présents.

Autre chose, l'emploi du conditionnel dans la rédaction du texte, nous on était d'accord, mais il fallait dire la quintessence, parce qu'on a dit qu'il faut continuer c'est sur la proposition de notre ami Mbaye Ndiaye qui ne s'y retrouvait plus en disant « *ah attention, hein !* » ! Après 7 h de débats il n'y avait pas beaucoup d'informations donc mettons toute la résolution au conditionnel, j'ai dit d'accord mettez la résolution au conditionnel mais au final aussi mettez tout au conditionnel on ne le retrouve pas, donc en d'autres termes ce travail n'est pas de nature véritablement à faciliter le débat. Vous n'avez pas restitué tout ce qu'on a dit après huit heures de débats, et nous trouvons cela quand même, un peu dommage, parce que les cassettes sont là, on peut les vérifier, on peut les réentendre. C'est dommage qu'on n'ait pu avoir tout ce qui a été dit, nonobstant, ce qui peut arriver lors du débat. Je vous remercie, Monsieur le Président.

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

## Monsieur le Rapporteur

Je vous remercie.

Je voudrais, Monsieur le Président, apporter quelques précisions, par rapport aux observations faites par les Collègues Moussa TINE et Abdoulaye BABOU.

C'est vrai que les débats ont été longs, très longs même, j'allais dire. Mais il faut reconnaître, Chers Collègues, que pendant quatre heures ou cinq heures d'horloge, nous avons fait du sur place. On n'a pas bougé d'un iota. Le débat était au tour de l'article 18 portant loi organique sur la Haute Cour de Justice, sous la présence ou non des membres de la Haute Cour de Justice. Nous en avons débattu pendant plusieurs heures, finalement on a trouvé un compromis : Maître Babou, le vote c'était sur la proposition de résolution, s'il vous plaît. En tout cas, j'ai pris acte des observations que nous avons faites, et je pense que nous pouvons avancer, Monsieur le Président.

Je vous remercie.

- 3 -

## Discussion générale

### MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

Nous attendons toujours les orateurs du Parti Socialiste.  
Nous invitons le Groupe Socialiste à nous livrer les noms de leurs orateurs pour démarrer nos travaux.

Je donne la parole à Monsieur DRAME qui a présidé. Il renonce.  
Je rappelle que conformément à la décision arrêtée par la Conférence des Présidents, le débat est organisé comme suit :

le Groupe Parlementaire Libéral et Démocratique aura 180 mn  
le Groupe Espoir : 40 mn  
le Groupe Socialiste : 40 mn  
les Non-inscrits : 20 mn

Nous attendons toujours les orateurs du Groupe Socialiste pour démarrer nos travaux.

Je vous donne lecture de la liste des orateurs.

Nous avons nos Collègues :

Amadou BARRY	:	4 mn
Mamadou Lamine DRAME	:	3 mn
Abdoulaye BABOU	:	9 mn
Coumba Marie Louise NIANG	:	3 mn
Boubacar THIOUBE	:	4 mn
Madia DIOP	:	6 mn
Gnagna TOURE	:	3 mn
Khady DIEDHIOU	:	3 mn
Abdoulaye BATHILY	:	6 mn
Abdoulaye DIENG N° 2	:	3 mn
Mor Mmathy SARR	:	3 mn
Birane GAYE	:	5 mn
Mamadou FAYE	:	3 mn
Assane FALL	:	3 mn
Etienne SARR	:	6 mn
Pape Momar DIOP	:	3 mn
Isidore EZAN	:	3 mn
Famara SARR	:	3 mn
Mamadou DIALO	:	3 mn
Abdoulaye DIENG N°1	:	3 mn
Djiby CISSE	:	3 mn
Oumou Kalsoum CISSE	:	5 mn
Souleymane SECK	:	4 mn
Ndiawar TOURE	:	5 mn
Mamadou DIOP N° 1	:	6 mn
Souleymane DIEDHIOU	:	3 mn
Ndèye Fatma NIANG	:	3 mn
Mamadou DIOP N° 2	:	3 mn
Kalidou NIASSE	:	3 mn
Amadou Ciré SALL	:	4 mn
Madior DIOUF	:	5 mn
Omar SARR	:	4 mn
Lamine SECK	:	4 mn
Moussa SAKHO	:	4 mn
Aminata MBENGUE NDIAYE	:	5 mn
Mamadou SALL	:	3 mn
Mamadou Kabibel DIOUF	:	4 mn
Moussa TINE	:	4 mn
Dib NIOM	:	3 mn
Grégoire Biram NGOM	:	3 mn
Thimoté BOISSY	:	3 mn
Khouraïchi THIAM	:	4 mn
Amath DANSOKHO	:	4 mn
Fatou Youssoupha AIDARA	:	3 mn
Daour Niang NDIAYE	:	5 mn

Moussa SY	:	3 mn
Lamine THIAM	:	5 mn
Mame Bousso SAMB DIACK	:	6 mn
Khalifa Ababacar SALL	:	7 mn
Talla SECK	:	4 mn
Mbaye NDIAYE	:	5 mn
Astou Kane SALL	:	4 mn
Demba SOW	:	4 mn
Amadou NDiaye LO	:	5 mn
Haoua Dia THIAM	:	6 mn
Aliou DIA	:	4 mn
Abdoulaye DRAME	:	5 mn
Awa DIOP	:	5 mn
Iba Der THIAM	:	9 mn
Madiayna DIOUF	:	11 mn
Ousmane Tanor DIENG	:	10 mn
Doudou WADE	:	10 mn

Je donne la parole a notre collègue Amadou BARRY.

**Monsieur Amadou BARRY**  
*(Intervention en Wolof)*

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Monsieur le député MAMADOU LAMINE DRAME, vous avez la parole.

**Monsieur Mamadou Lamine DRAME**

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat,  
Madame le Ministre,

En ce jour mémorable où tous les sénégalais sont à l'écoute des parlementaires que nous sommes, nous qui avons la lourde charge aujourd'hui, non pas de juger, encore moins d'accuser qui que ce soit, mais plutôt de permettre à la Haute Cour de Justice de se saisir du rapport de l'Inspection Générale d'Etat sur les chantiers de Thiès pour la manifestation de la vérité dans la transparence. Mon collègue l'a rappelé tout à l'heure, et hier notre collègue IBA DER THIAM le disait : c'est bien un responsable de l'opposition qui lors de la conférence des présidents avait demandé que les membres démissionnaires de la Haute Cour de Justice soient remplacés, n'est-ce pas Monsieur le Président ? Un autre Vice Président du groupe parlementaire de l'opposition avait demandé que toute la lumière soit faite

sur les chantiers de Thiès, n'est-ce pas également, l'opposition qui avait organisé une marche pour mettre fin disait elle, à l'impunité au Sénégal ?

Monsieur le Président, le débat d'aujourd'hui ne doit pas être long, car tous les sénégalais, les partis politiques, la société civile, les députés, l'ancien premier ministre lui-même, le chef de l'Etat et le gouvernement, tous disais-je, demandent que la lumière soit faite sur les chantiers de Thiès dans la transparence. Alors mes chers collègues, votons oui afin de mettre en place les mécanismes devant nous permettre d'atteindre ces objectifs.  
Je vous remercie

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je voudrais annoncer que j'ai reçu deux amendements de notre collègue Doudou WADE portant sur la résolution de mise en accusation. Je voudrais donner la parole à notre collègue pour les lire.

### **MONSIEUR DOUDOU WADE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Chers Collègues,

Je voudrais en considération des interventions que nous avons eues et des échanges que nous avons eus en salle de commission des lois, essayer d'apporter avec vous un certain nombre de rectificatifs en déposant deux amendements sur la table de Monsieur le Président de la République conformément à notre réglementation.

Monsieur le Président, le premier amendement concerne à la page 4 de la résolution, après les mots, « un milliard sept cent soixante six mille neuf cent huit mille six cent quatre vingt trois francs (1.766.908.683) : supprimer « le TTC » et mettez à la place : « hors TVA ». Sur la deuxième résolution portant l'amendement n° 2, je voudrais que vous supprimiez les quatre derniers paragraphes de la résolution. Et vous mettez à la place :

- 1°/ « Considérant que les faits susvisés, révélés par les investigations conduites sont susceptibles de constituer les infractions de faux, usage de faux, usurpation de titre, vol et recel, que les irrégularités commises au regard des règles applicables aux marchés publics, aux finances et à la comptabilité publique, sont également susceptibles d'avoir constitué les moyens de commettre les infractions de détournement et de soustraction de deniers publics, de manœuvres tendant à obtenir des sommes ou des avantages matériels indus et de prises illégales d'intérêts dans des actes dont l'intéressé avait l'administration ou la surveillance.

2°/ Considérant que le rapport a relevé contre le Ministre Salif BA des actes engageant sa responsabilité telle que le choix d'entreprises dont certaines sont fictives, passation de marchés de gré à gré en violation du Code des Marchés publics, décision de migration de crédits de certains ministères d'un montant de plus de vingt deux (22) milliards de francs CFA dans des conditions illégales, non reversement de la TVA d'un montant de trois milliards neuf cent quatre vingt dix huit millions deux cent vingt sept mille cinq cent dix huit (3.998.227.518) francs CFA des paiement sans pièces justificatives. Que ces faits ont pu, d'une part, constituer le moyen de réaliser les infractions de détournement ou de soustraction de deniers publics et de complicité. de manœuvres tendant à obtenir des avantages indus de prise illégale d'intérêt, que d'autre part, ils constituent de présomptions de corruption, de complicité et de non reversement de taxes collectées.

Considérant que ces faits qui sont reprochés à Monsieur Idrissa SECK et à Monsieur Salif BA ont été commis alors qu'ils étaient respectivement, Premier Ministre et Ministre de l'Habitat et de la Construction.

De tels faits, en ce qui concerne Monsieur Idrissa SECK, sont prévus et punis par les articles 132, 135, 136, 152, 153, 157, 163bis, 226, 430, 45 et 46 du Code pénal.

En ce qui concerne Monsieur Salif BA, les faits qui lui sont reprochés sont prévus et punis par les articles 132, 135, 136, 152, 153, 157, 163bis, 226, 430, 45 et 46 du Code pénal et 1005 du Code général des impôts. Considérant que de tels faits méritent d'être portés devant la Haute Cour de Justice, décide de la mise en accusation devant la haute cour de justice de Monsieur Idrissa Seck et de Monsieur Salif BA respectivement Premier Ministre et Ministre de l'habitat et de la construction au moment des faits conformément à l'article 101 de la constitution du Sénégal, 17 et suivant de la loi organique n°2002/10 du 22 février 2002 sur la haute cour de justice. Je vous remercie, Monsieur le Président.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je vous demande de vous calmer.

La parole est à notre collègue Abdoulaye BABOU.

## **Monsieur Abdoulaye BABOU**

Je vous remercie, Monsieur le Président et me réjouis de ce que nous les députés, nous avons une culture juridique si raffinée que véritablement on en pallierait. Bref, je fais appel à l'article 75 de notre règlement intérieur qui dispose : « à tout moment et au cours de cette discussion générale et

jusqu'à la clôture, il peut être présenté des motions préjudicielles tendant soit à l'ajournement du débat jusqu'à la réalisation de certaines conditions, soit au renvoi de l'ensemble du texte devant la commission saisie sur le fond ».

Monsieur le Président, je voudrais au nom de notre groupe, nous prévaloir du premier alinéa de ce texte en sollicitant au regard de ce qui vient d'être présenté une suspension d'audience pour permettre à notre groupe et à ceux qui le désirent de statuer sur la question. Nous aurions souhaité que cette suspension puisse durer une demi heure, à une heure pour nous permettre de discuter. Je vous remercie, Monsieur le Président.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

Je donne la parole à notre collègue Doudou Wade, ensuite je mettrai aux voix cette proposition de notre collègue.

### **MONSIEUR DOUDOU WADE**

Monsieur le Président, notre collègue a fait appel aux dispositions de l'article 50-75 pour aborder une autre question. L'article 75 de notre règlement intérieur ne règle pas le problème de la suspension de séance. Si vous la voulez on va vous la conférer, mais les dispositions de l'article 75 règlent les problèmes de la question préalable conformément aux dispositions de l'article 74. Dites-moi ce que vous voulez, Monsieur le député, vous voulez l'application de l'article 75, ou vous demandez une suspension de séance ?

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je propose à l'Assemblée d'en décider.

Quels sont ceux qui sont pour la proposition de notre collègue Abdoulaye Babou, pour la suspension de séance ?

Je vous remercie.

Quels sont ceux qui sont contre la suspension de séance ?

Donc la proposition de notre collègue est rejetée.

Je donne la parole maintenant à notre collègue Abdoulaye Babou.

On continue le débat. (*Perte d'inforamtions*).

### **Monsieur Khalifa Ababacar SALL**

Je vous remercie, Monsieur le Président,

Monsieur le Président, le rapport que nous avons écouté tout à l'heure n'a pas été fidèle, c'est déjà une chose, je crois que tout ceux qui ont assisté à la réunion aux travaux de la commission peuvent l'attester mais il s'y ajoute que le Président Doudou WADE vient de proposer, de faire de nouvelles propositions dont la commission n'a pas eu connaissance et qui changent fondamentalement la résolution qui a été discutée en commission, c'est la raison pour laquelle je voudrais, me basant sur les dispositions de « l'article 75 » demander le renvoi du rapport et de l'examen du texte en commission. Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je donne la parole à notre collègue Doudou WADE.

Je vous rappelle que notre collègue a déposé des amendements.

Notre collègue khalifa SALL est intervenu par rapport à ces amendements.

L'auteur de l'amendement peut bien intervenir.

### **Monsieur Doudou WADE**

Monsieur le Président,

Très chers Collègues,

Comment voulez-vous montrer cher collègue, Monsieur le doctorant en Droit ? « L'article 75 » de notre règlement intérieur, à force de vous écouter, je vous ai dit hier, je suis pratiquement titulaire d'une maîtrise en Droit et il ne faut pas que vous vous trompiez sur les enseignements que vous m'avez fournis, « l'article 75 » de notre règlement intérieur règle le problème de la discussion ou du renvoi en commission c'est vrai, mais on a posé ce problème et on a posé le problème de demande d'une suspension de séance. Si mes collègues veulent une suspension de séance pour se concerter ils ont valablement la demande, mais pour le renvoi en commission je dis non, il faut qu'on soit claire est-ce que vous voulez une suspension de séance pour vous concerter ? je crois que c'est des plages qu'on peut trouver, claires nettes et précises, vous ne vous êtes pas encore définis conformément au règlement intérieur, et Monsieur le Doctorat relisez encore vos textes.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue Moussa TINE.

### **Monsieur Moussa TINE**

Excusez-moi Monsieur le Président, de m'être levé.

Je voudrais dire à Doudou WADE, qu'en réalité, il fait de l'amalgame, « l'article 75 » dit exactement ceci à la dernière phrase : « la discussion des

motions préjudicielles a lieu suivant la procédure prévue à l'article précédent pour la question préalable, toutefois le renvoi de la commission est de droit si celle-ci ou le représentant du Président de la République le demande », mais l'article 75 nous renvoie à l'article précédent or, à l'article précédent en dehors de l'auteur de la question, ne peut intervenir que le Président de la commission qui était saisie au fond et le représentant du gouvernement c'est l'article 74 qui le dit, le collègue Khalifa SALL n'intervenait pas sur la question qui a été soulevée par Maître Babou, donc ne pouvaient prendre la parole sur cette rubrique là, que les deux personnes qui sont citées par l'article 74 du règlement intérieur.

Deuxième chose, Monsieur le Président, j'en avais discuté pendant très longtemps au niveau de la commission. Le problème c'est que nous n'avons pas les moyens de vérifier les informations qui nous avaient été servies. Or la loi, le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale, donnent aux commissions toute la latitude pour convoquer n'importe quelle personne devant la commission et demander n'importe quel document pour se faire une religion par rapport à cela. Or aujourd'hui, on est en train de nous amener de nouvelles informations qui n'ont pas été mises à la disposition de la commission saisie au fond. Monsieur le Président, la plénière doit aujourd'hui faire deux choses :

1. renvoyer le texte au niveau de la commission,
2. engager la commission en dehors de ce qui a été déjà fait. De prendre toutes les dispositions utiles pour convoquer et vérifier toutes les informations qui ont été mises à sa disposition. Monsieur le Président, il n'est pas normal qu'une institution comme l'Assemblée nationale statue sur la mise en accusation de quelqu'un sur la simple base d'informations données par l'exécutif cela se fait en violation de la séparation des pouvoirs.

Mais deuxièmement, il faut le dire, celui qui nous a présenté la résolution, la lettre du Gouvernement, est aujourd'hui considéré comme l'ennemi de la personne que nous sommes en train de vouloir poursuivre. Je suis désolé, vous pouvez crier, ou faire ce que vous voulez.  
Je vous remercie.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

S'il vous plait, Moussa je vous retire la parole.

Il y a une proposition qui nous a été soumise par notre Collègue Khalifa SALL.

Donc, je voudrais mettre aux voix cette proposition.

Quels sont ceux qui sont pour la suspension de séance, ou le renvoi en commission ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Donc, le débat continue.

Je donne la parole à notre Collègue Abdoulaye BABOU.

### Monsieur Abdoulaye BABOU

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Sur mon temps de parole, et rien ne l'interdit, je soulève encore au terme de l'article 75 du règlement intérieur, une exception préjudicielle tendant cette fois-ci au renvoi de l'affaire en commission pour la raison suivante : ceux qui étaient en commission ont pu lire dans le dernier « considérant » ce qui suit : « considérant que l'IGE a relevé des fautes de gestion contre Monsieur Abdoulaye DIOP Ministre des Finances, Aguibou SOUMARE Ministre délégué, Salif BÂ », etc, etc et à la suite la commission avait conclu comme suit : « qu'à leur sujet, la chambre des disciplines financières de la Cour des Comptes est en voie d'être saisie ». Donc, l'Assemblée aujourd'hui a été saisie par ce texte. On nous sort maintenant un amendement concernant Monsieur Salif BÂ, et rien concernant les autres.

Question : est-ce que nous, députés sommes, en mesure, en âme et conscience de voter positivement cet amendement ? Si quelqu'un peut me dire qu'il peut le faire devant Dieu et devant les sénégalais, qu'il me dise sur quoi il le fonde. Quel élément nouveau ce député a-t'il entre les mains pour voter cette mise en accusation ? Aucun ! Donc la logique, le respect que nous devons au peuple sénégalais voudraient que cette affaire ne soit pas bâclée, ne soit pas précipitée or, c'est tout comme.

Monsieur le Président, prenez en compte cette exception dans mon temps de parole. Pour le surplus, notre pays vit un événement historique, le deuxième du genre ; mais nous députés aussi, nous sommes interpellés... (**wolof**).

Mais je répète la position unanime de l'opposition : nous serions prêts à voter cette résolution s'il n'y avait pas d'inspection, nous serions prêts à étudier avec la majorité tous les éléments du dossier pour revenir ici. Mais si vous maintenez cette position selective nous ne voterons pas parce que ... (**wolof**). Nous sommes ici par la volonté du peuple ni pour x, ni pour y. Nous rappelons et nous maintenons que nous voulons la manifestation de la vérité sur les chantiers de Thiès parce que c'est notre vœu... (**intervention en wolof**). Cela n'honore pas l'Assemblée nationale mes chers collègues. Revenons à la raison parce que nous faisons un travail historique dans l'intérêt bien compris de notre pays. C'est pourquoi je réitère à l'endroit de Monsieur le Président du groupe : trouvez une solution et vous avez à la solution, puisque vous avez toujours la majorité, pour éviter le débat mais on ne trompe pas le peuple, vous n'êtes que des délégataires. Le peuple nous regarde. Le peuple nous suit. Les éléments qui nous sont donnés ne sont pas suffisants, nous voulons et c'est une condition suspensive de notre vote positif ou négatif. Nous voulons que les personnes impliquées dans les dossiers de Thiès soient auditionnées. Nous voulons un dossier complet sur la chose mais nous ne voulons pas

une sélection qui trahi la mission qu'on nous assigne qui je le rappelle une fois de plus, est une mission juridictionnelle et non une mission de politique politicienne.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Madame COUMBA MARIE LOUISE NIANG, vous avez la parole.

### **Madame Coumba Marie Louise NIANG**

Merci, Monsieur le Président.

*(Intervention en wolof).*

*(Applaudissements).*

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue Khalifa Ababacar SALL.

### **Monsieur Khalifa Ababacar SALL**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, me fondant sur les dispositions de l'article 75 de notre Règlement intérieur.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Article 75 ?

### **Monsieur Khalifa Ababacar SALL**

Tout à fait, Monsieur le Président.

Je voudrais demander à l'Assemblée, excusez-moi, j'ai des problèmes avec ma voix. Je voudrais proposer à l'Assemblée une suspension de séance afin que les groupes disposent d'un peu de temps pour examiner les nouvelles propositions du groupe majoritaire.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je donne la parole au Président de la Commission. Seuls le Président de la Commission, en ce cas précis, le Rapporteur et le Représentant du Gouvernement peuvent intervenir.

## **Monsieur le Président de la Commission**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat,  
Madame le Ministre,  
Chers Collègues,

Compte tenu de la proposition de notre collègue Khalifa SALL sur l'amendement qui touche la quintessence même du projet de résolution, je demande à nos collègues d'accepter une suspension de séance.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Donc nous allons accéder à la demande de notre collègue.

La séance est suspendue pour quinze minutes.

- 4 -

## **Suspension de la séance**

- 5 -

## **Reprise de la séance**

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.  
Mesdames et Messieurs, la séance est reprise.  
La parole est à notre collègue Boubacar THIOUB.

## **Monsieur Boubacar THIOUB**

Je vous remercie, Monsieur le Président.  
Monsieur le Président,  
Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre d'Etat, Ministre de la Justice,  
Madame la Ministre,  
Mes chers Collègues,

Monsieur le Président, l'histoire politique de notre pays retiendra que le Mercredi 3 Août 2005 fut un jour historique, de la neuvième législature. Jour inscrit à jamais dans les annales politiques de notre pays.

Dans la charte fondamentale du Sénégal, la transparence et la bonne gouvernance sont inscrites en lettres d'or. Autrement dit, Monsieur le Président de la République a le devoir sacré de veiller à la sauvegarde des deniers publics.

Monsieur le Ministre d'Etat,  
Monsieur le Président,  
Mes Chers Collègues,

Le dossier des chantiers de Thiès fait aujourd'hui l'unanimité des différentes composantes de la nation. Le peuple sénégalais dans toutes ses couches sociales réclame la transparence, l'intéressé, Monsieur Idrissa Seck, lui-même demande la transparence, les parlementaires toutes tendances confondues veulent la transparence, l'Etat qui avait mis ses billes veut aujourd'hui que la transparence soit faite au grand jour. Par conséquent, (**wolof**).

L'opposition avait organisé une marche contre l'impunité, aujourd'hui les chantiers de Thiès initialement autorisés à la somme de 20 milliards ont été finalement exécutés avec un dérapage financier de 46 milliards, supportés par le budget de l'Etat sans autorisation du Parlement, donc juridiquement inexistant. A la lumière du rapport de l'IGE, concernant le chantier de la place centrale pour un marché de 2 milliards 612 millions 437 mille 350 francs, une surfacturation de deux milliards vingt huit millions deux cent quatre vingt et onze mille quarante deux francs (2.028.291.042) a été relevée.

Mes chers collègues, les faits sont accablants et le peuple veut la vérité, rien que la vérité. Le chantier de la voie de contournement nord évalué à 8 milliards 321 millions 282 mille 93 francs a fait selon les vérifications l'objet d'une surfacturation de 4 milliards 330 millions 352 mille 450 francs. Mieux ce chantier entre dans le cadre d'un marché de 14 milliards 847 millions 280 mille 358 adjugés à l'entreprise Jean Lefèvre Sénégal et approuvé par l'ancien Premier Ministre Idrissa Seck, alors qu'il n'était pas habilité à le faire puisque le décret n° 2003 701 du 26 septembre 2003 modifiant le code des marchés publics a transféré cette compétence au Ministre de l'économie et des finances. Aussi, la voie de contournement nord long de 10 kilomètres 800 a coûté trois fois plus qu'une route longue de 26 kilomètres, c'est assez troublant pour ne pas dire que c'est cousu de fil blanc.

Monsieur le Président, le bouquet, ce sont les comptes ouverts au nom de la Primature et du Secrétariat Général au niveau de certaines banques de la place et une banque de Paris, de nombreux retraits et transferts ont été faits sur ces comptes, à l'issu du Chef de l'Etat à qui, il se devait de signaler leur existence, cela presage de fortes présomptions de détournement de

deniers publics car on procédé à plusieurs retraits sur le compte ouvert à la CBAO pour un montant global de 2 milliards de francs sans justification.

Mes chers collègues le manque de probité, d'intégrité d'un fonctionnaire constitue un frein à l'application d'une politique économique saine comme le disait la fille de notre ancien collègue Fatou Marie NDIAYE dans son livre la corruption juge que l'économie, (*intervention inachevée*).

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je donne la parole à notre collègue Madia DIOP.

### **Monsieur Madia DIOP**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre Garde des sceaux,

Monsieur le Ministre,  
Chers collègues,

Le débat sur les chantiers de Thiès montre selon l'opinion de bien des gens, comment on gouverne notre pays, je vous assure qu'il sera difficile de faire la lumière sur les chantiers de Thiès sans distribuer le rapport de l'IGE. Comment voulez-vous qu'une Haute Cours de Justice puisse se pencher sur le dossier d'une haute personnalité qui est accusée de malversations sur des deniers publics sans que le rapport fait à cet effet, ne soit distribué largement et étudié par ceux qui sont appelés à le juger. J'ai eu la chance hier seulement de voir ce rapport de 500 pages sur le bureau du camarade Ousmane Tanor DIENG, évidemment à 17 heures il était difficile d'étudier un rapport de 500 pages. Mais à la lumière de ce que j'ai vu, j'ai compris comment le Sénégal est gouverné, je vous assure que dans ce rapport il n'a été simplement question que de la répartition de milliards et de milliards à une classe qui ne l'utilise pas à bon escient et qui peuvent en demander l'augmentation. C'est pourquoi je suis ahuri de voir que la Haute Cour de Justice désignée à cet effet, ne puisse disposer d'assez de temps de réflexion pour pouvoir apporter la lumière, ou sa position sur les chantiers de Thiès, l'IGE a certainement fait un travail parce que produire 500 pages c'est dire tout ce qu'on pense d'une question aussi épineuse. Maintenant, il importe à notre Assemblée, à la Haute Cour de Justice, de se prononcer. Mais comment se prononcer ? Ce sera difficile, car toutes les questions, toutes les personnes mises en causes ne sont pas citées, ne sont pas devant nous. Idrissa SECK, emprisonné, ne peut certainement pas dire son opinion ici. Ce qui est certain c'est que nous n'avons pas le droit, nous, de porter un jugement sur des questions aussi colossales, tant qu'on ne nous donne pas le temps et la possibilité d'émettre un jugement,

sorti de notre réflexion. C'est pourquoi, le débat qui a eu lieu ce matin, ne peut que porter préjudice à la lumière que nous pouvons avoir sur les chantiers de Thiès. Il sera difficile d'accuser, de mettre en accusation une personne liée à bien d'autres qui sont ici, et que nous sommes en train de sélectionner sans aucune cause juste. Les dirigeants que nous sommes, l'élite de notre pays, membres de la Haute Cour de Justice, nous n'avons pas le droit de juger une question aussi nébuleuse sans en faire la lumière comme on en a le droit. Je dois dire que ce procès m'enseigne à plus haut titre comment le Sénégal, notre pays, est dirigé, malmené par des malversations, et je sais que la vérité vas sonner parce qu'on a eu à accuser des gens, à les emprisonner, je citerai Mbaye DIOUF de Thiès, je citerai Abdou Aziz TALL. Tous ceux-là qui ont été audités, emprisonnés, écrasés sont aujourd'hui certainement, libérés, ou libérés provisoirement. C'est pourquoi je souhaite que la Haute Cour de Justice connaisse la vérité à partir de ceux qui sont impliqués dans ce dossier et qui doivent être jugés.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue Gnagna THOURE.

### **Madame Gnagna THOURE**

*(intervention en wolof)*

*(perturbation venant des gradins)*

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Faites évacuer les gradins !

### **MADAME Gnagna THOURE**

**(Wolof)**

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue KHADY DIEDHIOU

### **Madame Khady DIEDHIOU**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux,

Madame le Ministre chargé des Relations avec les Institutions,

Honorables députés,  
Mesdames, Messieurs,

Chers Collègues,

Le débat sur le dossier des chantiers de Thiès a fini de ravir la vedette à tous les points de l'actualité sénégalaise. Aujourd'hui les parlementaires que nous sommes, sont interpellés non pas pour juger, parce qu'ici, nous ne sommes pas à l'endroit indiqué pour juger qui que ce soit, parce que nous n'avons pas les compétences pour juger qui que ce soit, mais nous sommes interpellés pour permettre que la Haute Cour de Justice puisse se saisir du dossier pour que la lumière soit faite dans l'intérêt de tous, et à cet effet, une proposition de résolution a été faite par l'Assemblée Nationale.

Chers Collègues, pour l'intérêt du peuple sénégalais, que je pense nous essayons de représenter de notre mieux, pour l'intérêt de l'image de notre cher Sénégal, je dis bien pour l'intérêt de l'image de notre cher Sénégal, parce que lorsque le linge sale ne peut plus se laver en famille, il faut bien qu'il se lave, mais tout en sauvegardant l'intérêt de notre Sénégal à côté de nos pairs du continent, à côté du monde. Et je dis bien pour être en phase avec les attentes du peuple que nous représentons ici au sein de cette auguste Assemblée Nationale, je voudrais chers collègues, que cette résolution soit adoptée par l'Assemblée Nationale, et c'est ce qui explique mon vote, je voterai oui, je viens de donner les raisons qui expliquent mon vote, et je pense chers Collègues, à ceux là qui ont la même lecture que moi de ce dossier, je souhaiterais qu'ils adoptent cette résolution afin que le peuple sénégalais soit édifié, afin que nous tout nous soyons édifiés par rapport à cette question. Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue ABDOULAYE BATHILY.

### **Monsieur Abdoulaye BATHILY**

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Madame le Ministre,

Je voudrais exprimer toute ma peine et mon profond regret de voir notre débat d'aujourd'hui, pourquoi ? Parce que Monsieur le Président, il y a deux ans et demi, suite à la décision de Monsieur le Président de la République, d'engager 25 milliards de deniers publics à Thiès à l'occasion de la célébration de la fête nationale du 4 avril, j'avais exprimé publiquement,

mon désaccord par rapport à cette décision et les procédures engagées pour la mettre en œuvre.

Pour moi en effet, cette décision obéissait plus à des considérations de politique-politiciennes qu'à des considérations objectives, fondées sur une répartition équitable des ressources publiques entre les différentes entités de la communauté nationale sur la base d'une programmation rationnelle et à partir des besoins clairement identifiés des populations de notre pays.

Il avait été décidé alors, suivant d'ailleurs la logique de la hiérarchie du PDS :

- 1°/- de transférer la capitale du Sénégal quelque part vers Kébémér,
- 2°/- de célébrer le 4 Avril à Thiès et,
- 3°/- le 4 Avril 2006 à Fatick.

J'avais dit que pour moi, les investissements publics exceptionnels qui étaient nécessaires devaient être affectés aux besoins élémentaires des populations en matière d'eau, d'électricité, de désenclavement. Et la réhabilitation des infrastructures administratives en état de délabrement avancé sur toute l'étendue du territoire national.

J'avais dit, qu'au lieu d'investir 25 milliards d'un seul coup dans une seule localité, il fallait, remplacer le bateau « Le Joola » pour raccorder la Casamance au reste de notre pays et accélérer le processus de paix.

Pour moi, nous devons agir en hommes d'Etat responsables, soucieux d'une gestion juste de la communauté nationale et non de renvoyer l'image d'un régime dont les responsables obéissent à des impulsions de politique politicienne ou identitaires étroites.

L'Afrique est en train de payer déjà un peu partout un lourd tribut à cette manière de gouverner.

Monsieur le Président, j'avais réclamé en vain un débat sérieux et profond entre acteurs de l'alternance sur les investissements publics dans notre pays et sur le plan politique.

Ce désaccord que j'avais exprimé en son temps, avait été jugé comme un manque de solidarité gouvernementale, comme c'était le cas, chaque fois que je faisais des propositions raisonnables.

Monsieur le Président, si on m'avait écouté, peut-être qu'on aurait évité ce débat. C'est pourquoi je dis que je suis profondément peiné aujourd'hui, et nous qui avons exulté le 19 Mars, cette situation d'aujourd'hui est un véritable cauchemar pour nous.

Le projet de résolution qui est proposé, y compris d'ailleurs l'amendement fait tout à l'heure par le Président Doudou WADE ne m'agréé pas. J'estime qu'il y a un traitement discriminatoire. Pour moi, tous ceux qui sont incriminés par le rapport de l'Inspection Générale d'Etat doivent être renvoyés devant la Haute Cour. Pas seulement Idrissa SECK, mais tous les ministres concernés et toutes les autres personnes suivant les juridictions compétentes.

Si nous voulons faire la lumière dans des conditions d'équité, de justice, c'est cela qu'il faut faire. Si on ne veut pas maintenant la lumière et qu'on veut simplement faire des règlements de comptes politiques, alors allons-y dans ce sens, et je ne peux pas m'associer à une telle décision. C'est pourquoi, je voterai contre le projet amendé qui est présenté par le Président Doudou WADE.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue Abdoulaye DIENG n° 2.

### **Monsieur Abdoulaye DIENG n° 2**

Merci, Président.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la justice.  
Madame la Ministre chargée des Relations avec les Institutions,  
Mes chers Collègues,

*(Intervention en wolof).*

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Mor Maty SARR.

### **Monsieur Mor Maty SARR**

*(Intervention en wolof)*

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je donne la parole à notre collègue Birane GAYE.

**Monsieur Birane GAYE**

*(Intervention en wolof)*

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre Collègue Mamadou FAYE.

**Monsieur Mamadou FAYE**

Merci, Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Chers Collègues,

*(Intervention en wolof)*

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue Assane FALL.

**MONSIEUR ASSANE FALL**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

*(Intervention en wolof)*

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Etienne SARR

**Monsieur Etienne SARR**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

J'ai trois problèmes avec le dossier qu'on nous présente aujourd'hui. Le premier concerne l'information du Président de la République sur tout ce qui s'est passé au niveau des chantiers de Thiès.

Le second concerne la responsabilité sélective qui semble être de rigueur dans la gestion de ce dossier et en troisième lieu le rôle de mouton de panurge qu'on veut faire jouer à l'Assemblée nationale.

Monsieur le Président, je crois que nous sommes dans une République bien organisée. En tout cas, c'était le cas bien avant l'alternance.

Dans ce dossier, c'est bien le Président de la République qui a signé les projets de lois qui ont été envoyés à l'assemblée Nationale et qui contient une bonne partie des crédits utilisés dans les chantiers de Thiès. Je me rappelle que lorsque la décision a été prise en 2003 de célébrer la fête de l'Indépendance à Thiès, le budget de 2003 n'avait pas prévu les crédits nécessaires. Il a donc fallu aux entreprises de préfinancer l'essentiel des travaux qui ont été entrepris à Thiès c'est le budget 2004, plus la loi de finances rectificative de 2004 qui ont prévu les fonds nécessaires à la gestion des chantiers de Thiès. Je crois quand même que c'est le Président de la République qui a signé aussi bien les fonds des chantiers, le budget 2004, la loi de finances 2004, que la loi de finances rectificative, on ne peut pas nous dire que le Président de la République n'a pas été informé sur l'utilisation des fonds des chantiers de Thiès. Mais, même si le Président de la République n'avait pas signé ces projets de loi, je crois qu'il dispose de deux éléments essentiels dans la gestion des fonds publics qui l'informent au jour le jour de l'utilisation des fonds de l'Etat. Il s'agit du Contrôle Financier pour le contrôle à priori, de la Commission Nationale des Contrats de l'Administration, et comme on l'a dit pour l'essentiel des travaux des chantiers de Thiès, des contrats, on été signés de gré-à-gré, et approuvés par la Commission Nationale des Contrats de l'administration qui dépend directement du Président de la République et qui l'informe au jour le jour des contrats et de l'utilisation des fonds publics. Je ne comprends pas donc qu'on nous dise que le Président de la République n'ait pas été informé sur l'utilisation des fonds engloutis dans les chantiers de Thiès.

Le deuxième problème, c'est la responsabilité sélective, je pense qu'il faut qu'on se comprenne bien, nous ne cherchons point à disculper ou à inculper qui que ce soit, il faut que ce soit clair, nous souhaitons tout simplement que la lumière, mais toute la lumière soit faite sur les chantiers de Thiès. Pour autant nous pensons et disons que dans notre pays il y a une loi, la justice ne saurait être un acte de précipitation encore moins de vengeance stérile, tout au contraire pour être impartiale elle doit être sereine, réfléchie et donc objective. Nous pensons et disons surtout que toute justice qui ne se fonderait pas sur des critères et principes essentiels, ne sera qu'un édifice de sable que le premier vent de l'histoire va balayer, ça il faut que vous vous en convainchiez. En effet si ce qui est licite ou illicite dépend du bon vouloir du prince, lorsqu'un même acte peut être puni ou absout selon la fantaisie d'une accusation discriminatoire, lorsque surtout la sentence n'est précédée que d'une parodie dérisoire de débats, simple déguisement d'une exécution programmée, alors vraiment je dis qu'il n'y a pas justice. Or notre séance de ce jour doit être une œuvre de justice et l'acte qu'il nous est demandé de produire, ne saurait relever d'une simple et banale formalité, bien au contraire, il en coûtera beaucoup à nos consciences dans une cause aussi grave et sérieuse, le défaut de temps,

de recherches, la précipitation et l'impuissance à comprendre et maîtriser les arcanes d'un dossier, ardu et technique dont la bonne connaissance requiert l'appel de toutes les expertises et à de toutes les compétences qui fonderaient un avis juste et motivé. Combien il serait à la fois insupportable et préjudiciable à notre auguste Assemblée de se trouver forcée de répondre à la face du monde en scellant précipitamment le sort de quelqu'un, sans qu'il ne soit conféré la dignité de le faire honnêtement, loyalement, objectivement, sans peur ni faiblesse, je crois que c'est le minimum que nous devons à la cohésion de notre nation, à la grandeur de notre République, à l'honneur de notre institution, et surtout à la quiétude de nos consciences.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue Pape Momar DIOP.

### **Monsieur Pape Momar DIOP**

Monsieur le Président,  
Madame le Ministre,  
Monsieur le Ministre d'Etat,  
Honorables Députés,

*(Intervention en wolof)*

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue Ibrahima Izidore EZAN.

### **Monsieur Ibrahima Isidore EZAN**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,  
Madame le Ministre,  
Chers Collègues,

Ce jour est un jour parmi les jours car il appartient aujourd'hui à la Représentation nationale, non pas de sceller le destin d'un homme, mais de voter tout simplement une résolution pour éclairer l'opinion publique, nationale et internationale sur des faits.

L'histoire retiendra ce que les hommes politiques auront fait de ce jour. Avons-nous le droit de décevoir ? Je pense que non, car le peuple regarde, mieux, il nous épie. Faites toute la différence entre regarder et épier. Il pourra considérer, je veux parler du peuple, qu'il a mandaté des hommes vertueux, soucieux du devenir de leur jeune nation, des valeurs de bonne gouvernance inculquées à cette nation et, surtout, savoir comment le Sénégal est gouverné, ou, au contraire, retenir que les hommes qu'ils ont délégués ne sont rien d'autre que des bandes organisées qui refusent d'éclairer l'opinion publique parce que voulant conduire ce pays d'une manière opaque. Entendons-nous bien. Je parle aussi bien de la majorité que de l'opposition. Il est des jours où lorsque l'intérêt supérieur de la nation est menacé, les intérêts partisans doivent se taire. C'est pourquoi j'exhorte tous mes collègues, en ce jour mémorable, à voter la résolution tout en sachant qu'il ne s'agit point de culpabiliser ou de condamner un homme, mais tout simplement de permettre aux institutions mises en place de clarifier les hommes sur des accusations. Il n'appartient donc pas à l'Assemblée de juger mais simplement de permettre de clarifier, c'est pourquoi il est de notre devoir aujourd'hui de voter cette résolution (*intervention en wolof*).

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

La parole est à notre collègue Famara SARR.

## **MONSIEUR FAMARA SARR**

Merci bien, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des sceaux, Ministre de la Justice,

Madame le Ministre,

Monsieur le Président, je pense que pour l'essentiel nous avons eu largement le temps de nous prononcer sur la question qui nous est soumise. Je voudrais simplement rappeler qu'il s'agit d'une demande de mise en accusation de l'ancien Premier Ministre Idrissa Seck.

Les documents qui nous ont été transmis n'étaient certes pas complets, mais même en nous fondant sur la lettre du Ministre d'Etat et sur la proposition de résolution, on peut au moins émettre un point de vue. Le bon sens dit que celui qui peut le plus, peut le moins. Vous voulez la lumière ? Nous la demandons depuis 2004, nous au niveau de la ligue démocratique. Vous voulez la lumière ? Il faut que tout ceux qui d'une manière ou d'une autre ont été accusés par rapport à ce dossier soient attirés devant l'instance compétente. S'il y a des citoyens qui pour une raison ou une autre ont été cités comme ayant une responsabilité dans l'exécution des chantiers de Thiès et que des présomptions, je dis bien des présomptions pèsent sur ces citoyens, il faut qu'on les envoie devant la juridiction

compétente. En l'occurrence, il s'agit de Ministres de la République et de l'ancien Premier Ministre, c'est la Haute Cour de Justice qui est compétente pour en connaître, il faut renvoyer tout le monde devant la Haute Cour de Justice. Et je crois que quelque part la majorité a raison de dire qu'on ne juge pas, on nous demande tout juste de créer les conditions pour que la lumière soit faite. Et bien, il faut que la lumière soit faite, il faut que la justice soit dite, et pour cela tous ceux qui sont impliqués doivent être attirés devant la juridiction compétente. C'est cela la justice, (*intervention en wolof*).

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie,  
Je donne la parole à notre collègue Mamadou DIALLO.

## **Monsieur Mamadou DIALLO**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat,  
Madame le Ministre,  
Honorables Députés,

Ce jour 03 Août 2005 est mémorable et historique. Il s'agit pour nous élus du peuple de nous déterminer sur une mise en accusation d'un ancien membre du gouvernement suivant le rapport n°2/2005 de l'IGE.

Le peuple Sénégalais nous écoute et veut que la lumière soit faite le concerné également voudrait que justice soit faite. Pour le respect de la constitution de notre pays, pour la bonne gouvernance, pour la transparence dans la gestion, le respect de la chose publique, le respect du peuple qui nous a mandaté comment s'empêcher de voter cette résolution ? je dis non, on ne peut pas s'empêcher de voter la résolution ne voulons-nous pas la vérité et rien que la vérité comme le demande le peuple sur les chantiers de Thiès ? si nous voulons cette vérité.

Y a-t-il des Sénégalais au dessus de la loi ?

Je dis non. Compte tenu de tout cela honorables députés, je vous exhorte à œuvrer pour la vérité en laissant de côté la politique politicienne, en laissant de côté les amitiés ou les animosités. En se souciant du peuple qui nous a élus pour voter cette résolution à l'unanimité, c'est en faisant cela que nous nous acquitterons de l'une de nos tâches les plus délicates. Nous montrerons sur le plan national, voire international encore une fois, que le Sénégal est un grand pays, un pays de justice et de liberté, un pays de référence, je me rappelle encore les recommandations d'honnêtes citoyens

dans un village du Ndoukoumane et dans tout le Sénégal et il me disait je cite :

« Nous voulons la vérité, la vérité seulement, toujours la vérité et rien que la vérité » et à eux d'ajouter encore je cite : « Que les fautifs soient punis quelle que soit leur loi. »

Ainsi je m'engage Monsieur le Président à voter cette résolution pour avoir la conscience tranquille et j'en demande autant à tous les collègues députés sans parti pris tous les groupes confondus, c'est une demande parce que le peuple nous écoute et ... (*intervention incomplète*).  
Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

La parole est à notre collègue Abdoulaye DIENG N°1.

### **MONSIEUR ABDOULAYE DIENG N°1**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat,  
(*Intervention en wolof*)

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.  
La parole est à notre collègue Djiby CISSE.

### **MONSIEUR DJIBY CISSE**

Merci, Monsieur le Président.  
Monsieur le Président,  
Chers Collègues,

(*Intervention en wolof*)

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.  
Je donne la parole à notre collègue Oumou Kalsoum CISSE.

### **MADAME OUMOU KALSOUM CISSE**

(*Intervention en wolof*)

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Souleymane SECK.

## **MONSIEUR SOULEYMANE SECK**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

La résolution qui nous est aujourd'hui soumise ne devrait recevoir aucun commentaire réducteur pour ceux qui sont épris de justice, d'égalité et de liberté. Prononçant ces mots, je revisite la déclaration des Droits de l'Homme de 1789. Car nous sommes dans un pays de droit et dans un pays de droit on suppose que tout le monde est en dessous de la loi et même le Président de la République.

Partant de deux principes : premièrement que les deniers publics sont dignes d'intérêt, deuxièmement que tout le monde s'accorde à voir l'affaire des chantiers de Thiès éclaircie dans le seul intérêt du peuple sénégalais et aussi pour crédibiliser la dynamique fondée sur la bonne gouvernance un des credo du Président de la République. Ceci devrait nous rendre beau au regard des autres car être beau, c'est aussi être beau dans le regard des autres.

Montesquieu nous a enseigné la séparation des pouvoirs, l'exécutif a fait son travail le législatif fera le sien aujourd'hui, et peut-être le judiciaire en fera de même afin que notre pays retrouve la sérénité et la stabilité dont il se prévaut. Nous entendons dire que cette affaire des chantiers de Thies a été politisée, mais qui a donc politisé cette affaire ? Je vous renvoie à des faits antérieurs et avérés, et ces faits ne sont ni le fait du gouvernement, ni le fait de la mouvance présidentielle. Je ne suis pas un littéraire, mais je me souviens de ces mots et de cette leçon infligée par le loup moribond, lui ou lequel qui disait : « gémir, pleurer crier est également lâche, fais énergiquement ta lâche et lourde tâche dans la voie où le sort a voulu t'appeler et puis après, comme moi, souffres et meures sans parler », mais aujourd'hui j'ai comme l'impression que souffrir et mourir ne suffisent plus et ne sont plus de mise, on se plaint à crier sur tous les toits, à vociférer et aussi et surtout à raconter des fariboles à longueur de journées et à longueur de radios, il faut que cela cesse, examinons la chose au clair, le peuple sénégalais nous écoute, nous attend et nous entend, il ne faudrait pas que nous lui soyons redevables. Je crois que cette motion doit être votée par tous, car il y va de notre honneur et de notre honorabilité, telle est ma conviction, telle est mon sentiment et c'est peut être aussi le sens d'un

devoir bien accompli. Que ceux qui nous écoutent et que ceux qui nous entendent, nous comprennent, à bon entendeur salut.  
Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.  
Je donne la parole à notre collègue NDIAWAR TOURE.

### **MONSIEUR NDIAWAR TOURE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.  
Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat,  
Madame le Ministre,  
Chers Collègues,

Ce jour, d'autres qui m'ont précédé à cette tribune l'ont dit, est un jour historique pour le peuple sénégalais et le monde entier nous écoute. Avant de dire mon propos, je voudrais dire que le Sénégal s'est toujours illustré en de pareilles circonstances, de manière positive grâce à la maturité de ses dirigeants. Je commencerai par prier pour que le bon Dieu puisse nous permettre que l'histoire se répète à nouveau aujourd'hui et que l'exception sénégalaise se manifeste à la face du monde. Nos débats d'aujourd'hui interpellent la responsabilité individuelle de chacun, d'entre nous, devant Dieu, devant le peuple sénégalais. Pour l'histoire, de quoi il s'agit ? Nous savons tous que le Président de la République a tracé la voie pour une bonne gouvernance qui suppose la transparence dans la gestion des affaires publiques. Un homme qui a occupé les plus hautes fonctions a été cité dans un rapport de l'Inspection Générale d'Etat sur les affaires des chantiers de Thiès. Et ce dernier nie les accusations et les manquements. L'Exécutif, à travers le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux qui a saisi le Parlement demande que la lumière soit faite. L'intéressé aussi souhaite que la lumière soit faite. La société civile, les partis politiques au pouvoir, comme les partis d'opposition demandent que la lumière soit faite. Le peuple le veut et le monde nous écoute.

Pour toutes ces raisons, le Parlement dont l'une des missions est de contrôler l'Exécutif doit créer les conditions d'éclatement de la vérité. Et toute la vérité et quelles que soient les personnes impliquées dans cette affaire comme le souhaite le Président de la République qui a dit qu'il ne protège personne. On a dit que nous ne sommes pas des juges, c'est vrai. Il faut que les Sénégalais le comprennent comme cela. Et en réalité, nous disons tous la même chose. Que la vérité éclate. Donc votons cette résolution pour que la vérité éclate.

Je vous remercie.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue Mamadou DIOP n° 1.

## **MONSIEUR MAMADOU DIOP n° 1**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Notre Assemblée est saisie pour se prononcer sur la mise en accusation d'un ancien Premier Ministre de la République du Sénégal. Pour moi, c'est un moment historique, car c'est la deuxième fois dans l'histoire de notre pays, que nous sommes confrontés à une telle situation. Et c'est la raison pour laquelle j'avais espéré qu'il y aurait une large concertation pour aboutir à une décision consensuelle. Cela n'a pas été, et c'est la raison pour laquelle je vais être direct, je vais être franc, je vais confirmer ici que je voterai contre cette résolution, tant sur la forme que sur le fond. Et ceci pour les raisons suivantes : tout d'abord, notre Assemblée n'a pas été mise dans les conditions normales pour étudier ce dossier et prendre une décision en toute connaissance. Des débats ont eu lieu en commission, ici aujourd'hui, et les documents essentiels que le Ministre a, supposé dans sa lettre, envoyés à l'Assemblée n'ont pas été distribués et nous sommes donc dépourvus d'éléments de référence pour pouvoir prendre une décision en toute connaissance. Certes, le rapport a été distribué et diffusé dans la presse, mais cela ne suffit pas.

Je sais également que s'il s'agit de problèmes de procédures, de levée d'immunité parlementaire, à ce moment-là, on prend le temps nécessaire, on mène des commissions d'enquête, on prend le temps nécessaire d'étudier et de prendre des décisions. Et ici on y réfléchit, on nous demande de voter. C'est pourquoi je dis non. Je dis également, non parce que, quand on lit les griefs qui sont énoncés, on ne distingue pas les trois catégories d'actes qui sont concernées. Il y a des actes de gouvernement pris par Idrissa Seck en tant que Premier Ministre, il y a des fautes de gestion pas du fait du Premier Ministre, mais du fait d'intermédiaires également, des violations annoncées de la loi sans qu'il y ait des preuves avérées. Je dis également non, parce que je pense que nous sommes dans un pays de droit et il faut être juste quand on applique la loi, on l'applique à tout le monde. Le rapport de l'inspection a été approuvé par le Président de la République. Donc il accepte les propositions des inspecteurs. Ce que nous demandons c'est simplement que toutes les personnes concernées par ce rapport soient traduites en justice. C'est très simple, mais on prend deux ou trois et peut-être on va modifier au gré des circonstances. Et c'est pourquoi également je continue à dire non. J'ai dit également non parce que même dans l'évaluation des montants des travaux, on n'est pas d'accord. D'un côté vous avez la Présidence, le Gouvernement, etc ; qui avancent un chiffre, Idrissa avance un chiffre, Abdoulaye Diop avance un

chiffre, les inspecteurs avancent un chiffre, mais également les experts, et on ne sait même pas. Donc, cela marque une certaine légèreté. Et dans le domaine financier, le dispositif sénégalais est très clair, il est même contraignant. Et c'est pourquoi je suis très étonné de savoir qu'on puisse détourner 17 milliards comme ça, vont dans la poche du premier ministre. Non, nous avons des règles, nous avons des lois. D'abord la loi organique relative aux lois de finances, la loi organique du 17 février 1999 sur la Cour des Comptes qui définit également des procédures. Vous avez le décret sur la Cour de 66 portant règlement sur la comptabilité publique, vous avez également un décret restreint qui modifie d'autres décrets portant sur le code des marchés. Donc nous avons un arsenal juridique très étoffé, très dense. Et je ne vois pas comment, c'est un problème que je connais, que je maîtrise parfaitement, parce que non seulement je l'ai étudié mais j'ai écrit dessus et je l'ai enseigné, je vis cela quotidiennement.

Je ne vois pas comment quelqu'un peut détourner une telle somme sans qu'il n'y ait alerte pour que les autorités supérieures puissent s'en saisir. Et c'est pourquoi, messieurs les députés, je pense que nous devons être les responsables. C'est pour ceux qui violent la loi, les responsables au plus haut niveau, qui ne respectent pas leur mandat puissent être traduits devant la cour de justice. Nous sommes d'accord, mais il faut que tout le monde soit sur le même pied d'égalité et c'est pourquoi, je vais voter pour ces résolutions tout en restant ouvert, très ouvert à des discussions, pour qu'on aboutisse à quelque chose qui soit consensuelle. Malheureusement, on a voulu faire l'arbitrage, c'est pourquoi nous disons encore non.

### **MONSIEUR SOULEYMANE DIEDHIU**

Merci, Monsieur le Président.  
Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux,  
Madame,  
Chers collègues,

Je ne ferai pas de détour, je ne ferai pas de discours. Je suis sincère en moi et je voterai pour la résolution. Parce que je veux avoir la clarté sur la chose. On a intoxiqué une partie du peuple sans éclairer, et maintenant nous, comme nous ne sommes pas juristes, nous ne sommes pas magistrats, nous avons le droit de donner les moyens aux services compétents de faire leur travail et faire la lumière au niveau... ***(Intervention en Diola)***

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie,  
La parole est à notre collègue Ndéye Fatma NIANG.

## **MADAME NDEYE FATMA NIANG**

Merci Monsieur le Président,  
Madame, Messieurs,  
Mes chers collègues,  
*(Intervention en wolof)*

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci beaucoup, je passe la parole à Mamadou DIOP N°2.

## **MONSIEUR MAMADOU DIOP N° 2**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,  
Madame le Ministre,

Notre pays est à un tournant et l'Assemblée Nationale a encore rendez-vous avec l'histoire, c'est pourquoi, combattant de la liberté acteur de l'alternance je souhaite ardemment que l'affaire des chantiers de Thiés marque une étape et ouvre une nouvelle ère pour l'approfondissement de la démocratie, l'éthique politique dans la gestion des affaires publiques, la bonne gouvernance, la transparence, la justice et l'équité. Que la lumière soit faite, toute la lumière, rien que la lumière, tout le monde s'accorde sur le principe. C'est une exigence du peuple. A cela s'ajoute, pour la stabilité et la paix sociale, la question particulière des actes et des parcelles octroyées aux coopératives des syndicats d'enseignants, qui mérite d'être clarifiée et le préjudice réparé, c'est pourquoi je suis prêt à voter la résolution, si et seulement si toutes les personnes citées à tous les niveaux par le rapport de l'IGE sont traduites devant les juridictions compétentes, la Haute Cour de Justice et en particulier, l'ex-Premier Ministre et tous les autres ministres. Autrement, je voterai contre le projet et l'amendement discriminatoire tels qu'ils sont proposés...*(Intervention en wolof)*.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie beaucoup.  
Je passe la parole à l'honorable député Kalidou NIASSE.

## **MONSIEUR KALIDOU NIASSE**

Merci, Monsieur le Président.  
Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers Collègues,

Ce jour, comme l'ont dit mes collègues, est un jour important, et déterminant pour l'avenir de l'Etat de droit, de la démocratie et de la promotion de la bonne gouvernance. Cette fois-ci, je pense que les sénégalais ne sont pas prêts à laisser une occasion pour promouvoir la bonne gouvernance et consolider l'Etat de droit. Chacun de nous, aujourd'hui, doit prendre sa responsabilité pour dire, au nom du peuple que nous représentons ici, s'il faut envoyer, oui ou non, Idrissa SECK devant la Haute Cour de Justice, au lieu de se réfugier derrière des alibis ou de se soustraire de son devoir et de ses responsabilités. Pour moi, des deux camps qui se dessinent, j'appartiens à celui qui réclame justice et transparence.

Ceci, d'autant plus que même l'accusé, Monsieur Idrissa SECK a dit du haut de cette tribune, lors de sa déclaration de politique générale même si c'est un grand dignitaire de l'Etat. Ainsi l'occasion m'est donnée d'exercer au nom du peuple, mon rôle de contrôleur de l'exécutif qu'incarnait Monsieur Idrissa SECK et voir s'il ne s'est pas transformé entre temps en « dioublang » qu'il promettait de combattre. Je n'accuse pas, il ne m'appartient même pas de le faire ; mais je constate des irrégularités très graves qui sont notées et imputées à lui, des surfacturations de près de 17 milliards qui auraient permis de transformer le visage de beaucoup de départements dont le notre Guédiawaye et de ma commune dont les populations vivent encore malgré les efforts consentis dans des conditions de grandes précarités.

Entre autres griefs formulés contre lui, l'usurpation de fonction et de titres. Des conflits d'intérêts liés à sa position de pouvoir, premier Ministre et Maire. Passation de marchés publics d'un montant de plus de 46,114 milliards par entente directe. Pour en savoir plus et sanctionner les coupables, je vote la résolution pour permettre la justice de se faire...

*(intervention en wolof)*

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je passe la parole à notre collègue Amadou Ciré SALL.

### **MONSIEUR AMADOU CIRE SALL**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat,  
Madame le Ministre,

A l'entame de mon propos, je voudrais faire un rappel à tous les députés en leur disant que le peuple sénégalais nous a confié une noble mission. Notre débat d'aujourd'hui est loin de juger un homme, ou de prononcer une sentence. Le rapport de l'IGE mentionne des malversations financières, des violations du code des marchés publics et un dépassement budgétaire de 26 milliards. Les représentants du peuple que nous sommes doivent prendre leurs responsabilités afin que le peuple sénégalais sache toute la vérité sur cette nébuleuse affaire. Ce sont les exigences de la bonne gouvernance et de la transparence qui nous autorisent à saisir la Haute Cour de Justice pour le triomphe de la vérité. Il est important de rappeler que le Sénégal est devenu un Etat de droit depuis l'accession de Maître Abdoulaye WADE à la magistrature suprême ; nul n'est au dessus des lois ; Par conséquent, laissons la justice faire son travail en toute indépendance.

Mes chers collègues vous avez le mandat du peuple, en notre âme et conscience nous devons voter massivement ce projet de résolution pour la transparence, la bonne gouvernance et la crédibilisation de notre Institution parlementaire (*suite en pulaar*).

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue MADIOR DIOUF.

#### **MONSIEUR MADIOR DIOUF**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat,  
Madame le Ministre,  
Chers Collègues,

A ce stade de nos discussions, je voudrais rappeler un certain nombre de devoirs.

Le premier devoir c'est que toute autorité surtout les plus élevées dans la République, devrait par son comportement, conforter les institutions de la République décider la déclassification du rapport de l'Inspection Générale d'Etat n'a servi à rien d'autre qu'à une pression médiatique. Et il y a une contradiction entre cette décision de déclassification et la distribution parcimonieuse du rapport aux députés qui doivent le lire avant de décider.

Je voudrais rappeler un deuxième devoir qui est un devoir de traitement égal des citoyens. Le rapport a désigné des personnes responsables dans les circuits de décision et de réalisation des infrastructures à Thiès. Ce n'est vraiment pas un mystère que cet acharnement à choisir, à affirmer une responsabilité individuelle, à vouloir, pourquoi ne pas le dire, protéger

d'autres. C'est véritablement un mystère qui n'enlève pas le devoir que nous avons de traiter de manière égale, les citoyens, et cela ne se limite pas simplement à ce que tous ceux qui relèvent de la Haute Cour de Justice, y soit envoyés, mais également tout ceux qui sont concernés en matière d'accusation soient également envoyés auprès des juridictions compétentes. Parce que des citoyens ont pu être lésés, ces travaux avec ces importantes masses d'argent auraient pu bien sûr profiter, par le travail, à beaucoup de sénégalais dans l'entreprise privée.

Le devoir de justice, dans l'utilisation des deniers publics pour le financement des infrastructures. L'Assemblée nationale a fait une discrimination entre les régions en concentrant massivement des sommes d'argent sur une seule région, voire une seule ville. Nous devons tirer les leçons de cette expérience pour traiter les régions de manière équilibrée et faire en sorte que l'utilisation des deniers publics profite véritablement à l'ensemble de la Nation. C'est à ce moment là qu'il sera possible de faire respecter le droit, le droit de respecter les responsabilités de l'Assemblée nationale. Quand l'Assemblée a décidé d'autoriser des dépenses, les modifier dans notre droit ne pouvait appartenir qu'au Chef de l'Etat qui est responsable sur le plan juridique.

Dans le cas de l'UEMOA, on a fait du Ministre des Finances, désormais ordonnateur du Budget. Et le rapport de l'IGE nous a dit ce qu'il nous a dit. Il est donc important qu'on réfléchisse à la révision éventuelle de cette responsabilité confiée de cette manière et c'est notre devoir, enfin, de prendre notre temps pour décider, pour étudier en détail, pour être persuadé, pour nous composer une conviction. L'Assemblée nationale, il ne faut pas l'oublier, est un pouvoir parmi les pouvoirs de la République et a le droit de prendre son temps. Elle n'est pas aux ordres de l'Exécutif. Elle doit par conséquent travailler selon le rythme qu'elle a choisi, en rapport avec l'intérêt du travail, l'efficacité du travail, l'intérêt de la République. On est étonné du pas de charge qu'on veut nous imposer.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie beaucoup.

Je passe la parole à l'honorable député Omar SARR.

### **MONSIEUR OUMAR SARR**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux,  
Madame le Ministre,  
Chers Collègues,

Dans quelques instants, je vais m'acquitter de la tâche que m'assigne mon statut de représentant du peuple. En effet, le devoir me recommande de dire selon mon intime conviction, si la personne, depuis tout à l'heure les personnes, citées dans cette affaire sont coupables ou non des faits qui leur sont reprochés, à savoir des malversations financières dans l'exécution des chantiers de Thiès, et méritent, par conséquent, d'être jugées par la juridiction compétente. C'est du moins ce que nous avons retenu de la lettre de saisine du Garde des Sceaux adressée à Monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

Mais Monsieur le Président, vous savez que la gestion des finances publiques obéit à certaines règles, à un ordonnancement juridique prévu par des textes particuliers. L'exécution d'une dépense, selon l'esprit de nos textes se fait suivant une démarche et des procédures qui délimitent et indiquent clairement les responsabilités de tous les intervenants. Dans les chantiers de Thiès, pour ce qui concerne les griefs, parlons de ceux relatifs au budget, sans m'étendre là-dessus, je dirais que c'est nous députés qui le votons et l'autorisons. Ce n'est pas le Président de la République qui autorise les dépenses. Son rôle s'arrête à la répartition des crédits ou à leur transfert. Dire que le Président a autorisé le Premier ministre à dépenser 25 milliards et que ce dernier en a dépensé 40 ou 46 est une énorme et ridicule grossièreté. S'agissant des marchés de l'Etat, le Premier Ministre n'engage en rien sa responsabilité car c'est la partie contractante, c'est-à-dire le ministre dépensier qui est le seul responsable. Donc, quand nous entendons une haute autorité de l'Etat parler de marché « Yama neex », je pense que ce n'est des **(Perte d'informations)**. S'agissant du dépassement budgétaire, je pense que le dépassement budgétaire dans l'absolu n'existe pas. Quand il existe, il est le fait de l'ordonnateur ou du comptable public qui doivent opérer des contrôles à priori pour que les dépenses soumises à leur visa soient couvertes par les crédits suffisants prévus dans le budget. Donc, à la lumière de ces enseignements, citer le nom de l'ancien Premier Ministre, Monsieur Seck, dans cette affaire relève soit de l'ignorance soit de la mauvaise foi. Et c'est le fait de batailles politiques qu'on déplace jusqu'au cœur de nos institutions pour régler des comptes. C'est ignoble, c'est inacceptable. Monsieur Seck, n'est pas administrateur de crédits, il n'exécute pas les dépenses, ne contracte pas les marchés pour pouvoir faire des surfacturations, encore moins dépasser un budget qu'il ne gère pas. Inutile de vous dire que c'est cette vérité que les sénégalais veulent entendre. Qui en veut à Idrissa Seck, et pourquoi ? Seul l'avenir peut nous édifier.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Lamine SECK.

## MONSIEUR LAMINE SECK

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat garde des sceaux, Ministre de la justice,  
Madame la Ministre,  
Honorables députés,

Je voudrais axer mon propos sur deux points : le premier point c'est l'explication du vote positif que je vais faire tout à l'heure et deuxièmement, une recommandation. Mais avant je voudrais affirmer devant cette auguste Assemblée et devant le peuple qui m'a mandaté pour exercer mes pouvoirs de contrôle de l'exécutif, que cette fois-ci la séance plénière est très importante. Ceci dit, c'est l'éclatement de la vérité que nous voulons, qui est gage de bonne gouvernance, gage de démocratie, de justice et surtout de paix durable, donc les chantiers de Thiés interpellent tout un chacun en général et nous députés en particulier, sous cet angle je vais dire que j'ai le devoir de voter positivement pour le peuple qui a un droit sur ce qu'il a.

Je voudrais venir aux raisons, j'en trouve 4 :

La première est que je suis député, j'ai un devoir de contrôle pour informer le peuple qui m'a mandaté et qui a le droit d'être informé.

La deuxième raison est la suivante : la personne incriminée jusqu'à présent bénéficie de la présomption d'innocence et il demande que la vérité soit dite.

La troisième raison est la suivante : le Président de la République, si on se réfère à l'article 37 de la constitution, dans son serment dit qu'il jure devant Dieu et devant le peuple sénégalais de faire respecter les lois. Si on se base sur tout cela il est donc de notre devoir que la vérité éclate. Je dis que je fais partie des premiers qui ont demandé que la vérité éclate.

Voici la proposition de création de commission d'enquête que j'avais inscrit depuis le 20 novembre. La proposition de création de commission d'enquête sur l'utilisation des 40 ou 46 milliards destinés aux chantiers de Thiés, mais comme l'IGE travaillait la-dessus, on nous a dit, quand une affaire est en justice il faut bloquer. Mais j'avais dès le 20 novembre demandé que la justice éclate pour que l'inculpé soit tranquille et pour que le peuple soit tranquille pour que le Gouvernement aussi soit tranquille. Pour la recommandation dont je parlais tout à l'heure, Monsieur le Ministre Garde des Sceaux, j'ai analysé la lettre que vous avez envoyé à l'Assemblée Nationale et à la page 2 vous dite : « les vérifications faites par l'IGE ont mis en relief un certain nombre de faits dont certains sont imputables personnellement et directement à Monsieur SECK » et je dis ici

en tant que député (*intervention en wolof*) car je juge que s'il y a certains, peut-être qu'il y en a d'autres .

Et le Président Doudou WADE vient de faire un amendement, je demande qu'on continue pour que la vérité éclate.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je passe la parole à l'honorable Député Moussa SAKHO.

**MONSIEUR MOUSSA SAKHO**

Je vous remercie, Monsieur Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,  
Madame le Ministre,  
Honorables Députés,

*(Intervention en wolof).*

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Aminata Mbengue NDIAYE.

**MADAME AMINATA MBENGUE NDIAYE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur la Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat,  
Madame le Ministre,  
Mes Chers Collègues,

*(suite de l' intervention en wolof)*

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, chère Collègue.

La parole est à notre collègue Mamadou Amadou SALL.

**MONSIEUR MAMADOU AMADOU SALL**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Madame le Ministre,  
Chers Collègues,  
(*suite intervention en wolof et Pulaar*)

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue Mamadou Cabibel DIOUF.

### **MONSIEUR MAMADOU CABIBEL DIOUF**

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Garde des Sceaux,  
Madame le Ministre des Relations avec les Institutions,

Dans l'histoire d'un peuple, nous sommes à une heure grave entre toutes, qui fait se dresser tous les patriotes parce que la terre des aïeux est en danger, parce que la vague de honte qui monte risque d'éclabousser à jamais les générations passées, présentes et futures.

C'est dans ce contexte historique de rappel que pour la deuxième fois dans notre souveraineté internationale, l'Assemblée nationale est appelée à voter une résolution pour mettre en accusation des hommes d'Etat qui ont servi le pays. Les fondements juridiques de cette résolution se trouvent dans la constitution, en son préambule qui dit effectivement, que le peuple du Sénégal souverain, affirme son attachement à la transparence dans la conduite et la gestion des affaires publiques, ainsi qu'aux principes de bonne gouvernance. Elle se trouve également dans l'article 7 de la même Constitution qui dit : « tous les êtres humains sont égaux devant la loi, les hommes et les femmes sont égaux en droits », elle se trouve également dans la Constitution en son article 101 qui institue la Cour de Justice, elle se trouve enfin dans la loi organique organisant la Haute Cour de Justice. C'est dans ces conditions effectivement que nous sommes appelé, aujourd'hui, à voter une résolution qui nous est soumise et qui tend à attirer devant notre auguste Assemblée, l'ex-Premier Ministre et un de ses Ministres, en la personne de Salif BA. Par un retour de situation, dont seule l'histoire a le secret, ne voilà t-il pas que Monsieur Idrissa SECK est en train d'expérimenter ce pourquoi il avait été élu et pour lequel il disait le 3 février 2003, je le cite : « je salue par ce biais la créativité de nos hommes et femmes du monde des arts et de la culture, leur contribution au développement de notre pays, mérite note respect, je citerai parmi tant d'autres Moussa Séné ABSA, Alphose MENDY dit Titi Fons et Moussa MBOUP ; aux moyens de leur génie et de leur solide ancrage dans nos traditions et cultures, ils nous ont sculpté deux compatriotes que tous les sénégalais connaissent et pour lesquels ils ont une grande sympathie parce qu'en vérité, ils se reconnaissent en eux, l'un s'appelle goorgoorlu, l'autre

ndioublang , le « droit » et le « tordu » au-delà du rire que déclenche cette évocation, chacun d'entre nous devra choisir en toute responsabilité son identité, car je suis décidé à aider « goor » et à combattre « ndioublang », que « ndioublang » soit un grand dignitaire, chef de l'Etat ou un revendeur de cassettes piratées, il sera combattu. La transparence, la responsabilité, la bonne gouvernance sont des choix sur lesquels il ne sera fait aucune concession, l'affairisme et le trafic d'influence ne seront pas tolérés, le gouvernement s'engage à mener une politique active de lutte contre la corruption. Pour ceux là, j'attache la plus grande importance à une mise en œuvre vigoureuse du nouveau code des marchés publics. Ce code prévoit que le principe en matière de marchés, est l'appel d'offres, c'est-à-dire la transparence et l'égalité, chance de tous les candidats » (*intervention inachevée*).

### MONSIEUR LE PRESIDENT

Je donne la parole à notre collègue MOUSSA TINE.

### MONSIEUR MOUSSA TINE

Monsieur le Président, notre constitution proclame aussi le respect et la consolidation d'un Etat de droit dans lequel l'Etat et les citoyens sont soumis aux mêmes normes juridiques sous le contrôle d'une justice indépendante et impartiale. Plus loin, elle dit : « le rejet et l'élimination sous toutes ses formes de l'injustice, des inégalités et des discriminations ». C'est sur ce terrain aussi que nous avons voulu vous appeler. Quand on lit la Constitution, il faut la lire entièrement. Elle proclame la bonne gouvernance, la transparence, mais elle proclame aussi le respect et l'égalité de tous les citoyens devant la loi et surtout devant les charges publiques. Je suis désolé. Il y a eu une première résolution à l'Assemblée nationale qui a demandé la mise en accusation du Président de la République et exactement pour les mêmes raisons. Aujourd'hui, cette résolution est en train de dormir quelque part. C'est cela l'égalité devant la loi. Quand, en son temps, on avait bloqué ça, on ne pensait pas qu'on aurait eu besoin de la loi sur la Haute Cour de Justice. Aujourd'hui, l'histoire nous rattrape tous.

La deuxième chose, c'est qu'on dit... (*wolof*), « non, ce n'est pas du tout ça ! »... (*wolof*) Personne dans cette Assemblée ne peut répondre à la question. On a dit : « c'est 46 milliards », le Ministre des Finances... (*wolof*), on a dit : « allons contrôler ». La deuxième chose, c'est... (*wolof*) Dans le journal « Le Témoin » que j'ai cité. C'est publié avec photocopie dans « le Témoin » qui est là. J'ai dit... (*wolof*), nous avons la possibilité de vérifier. Je dis simplement que... (*wolof*) je ne lui en veux pas et je n'ai pas voulu l'attaquer personnellement....(*intervention en wolof*).

L'autre chose, c'est que... (**wolof**). L'article 44 du Règlement intérieur nous permet de convoquer n'importe qui et de vérifier les informations qui nous ont été données.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Dib NIOM.

### **MONSIEUR DIB NIOM**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je vais demander aux enseignants, à mes professeurs d'apprendre beaucoup mais d'enseigner peu. Et dans ce qu'ils vont enseigner, de choisir ce qu'il n'est pas permis d'ignorer.

*(Intervention en wolof)*

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Grégoire Birame NGOM.

### **MONSIEUR GREGOIRE BIRAME NGOM**

Merci, Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Madame le Ministre,

Chers Collègues,

Aujourd'hui, il est essentiel pour notre pays qui se veut démocratique, que le parlement garant de l'Etat de Droit et de la démocratie joue pleinement son rôle de contrôle de l'action du gouvernement, l'Assemblée Nationale qui a également entre autre mission, celle de la promotion de la transparence, notamment celle de veille et de garde des activités du pouvoir public. Notre Assemblée nationale est aujourd'hui saisie par l'Exécutif sur une question de transparence et de bonne gouvernance, il s'agit de faire la lumière sur les chantiers de Thiès.

Interpellés par le peuple qui exige que la lumière soit faite sur cette question, sensibilisés par l'opposition qui a organisé une marche sur l'impunité. Nous, Assemblée nationale ayant mis en place des réseaux de bonne gouvernance, de lutte contre la corruption, de promotion des Droits de l'Homme, de lutte contre le vol de bétail et j'en passe, nous qui avons

mis sur pied des commissions d'enquête parlementaire notamment sur les vivres de soudure, sur l'avion présidentielle etc. nous sommes aujourd'hui interpellés par le peuple qui attend de nous que la lumière soit faite sur les chantiers de Thiès.

Chers collègues, si nous voulons que la vérité triomphe, que la vérité se manifeste, que la lumière soit faite sur ces chantiers : votons la résolution pour permettre à la Haute Cour de se saisir de ce problème et que la situation soit clarifiée. Voter contre cette résolution c'est refuser la clarification de la gestion des chantiers de Thiès, refuser cela au peuple sénégalais, refuser cela je dis, c'est extrêmement grave parce que la lumière à ce moment ne sera pas faite sur la gestion des chantiers de Thiès.

Cher collègues, je fais appel à tous les 120 députés que nous sommes pour voter cette résolution à l'unanimité.  
Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.  
Je donne la parole à notre collègue Thimoté BOISSY.

### **MONSIEUR THIMOTE BOISSY**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat,  
Madame le Ministre,  
Honorables députés,

Je vais dire sans ambages pourquoi je dois voter la résolution qui nous est proposée. Sur le plan international tout le monde sait que notre image est bien net par rapport à la question de la bonne gouvernance, à la question de la transparence, par rapport aux deniers publics, à la question de la démocratie, à la question de la transparence, de la question de la liberté d'expression, à la question de la liberté d'entreprise, j'en passe. Ces critères là sont des critères fondamentaux d'éligibilité au millenium challenge account où pour être éligible il faut remplir 16 critères et le Sénégal a rempli les 16 critères, mieux, il est parmi les 8 pays africains élus. Par conséquent, aujourd'hui pour notre belle image sur le plan international, pour la transparence qu'on nous propose, que la lumière soit faite, cette transparence nous la matérialiserons aujourd'hui parce qu'il y va de l'image de notre pays, de notre Président de la République, il y va de l'image de notre nation.

Deuxièmement, Monsieur, mon doyen Cabibel l'a brillamment rappelé. Monsieur le Ministre, à la place où vous êtes assis là, une démonstration

magistrale a été faite ici, par Monsieur SECK, concernant « goor et joublang », par conséquent, aujourd'hui, nous n'en voulons à personne, nous voulons la moralité publique, gouvernementale, par rapport à la gestion, ce qui relève de nos traditions, et Monsieur le Doyen Diop l'a rappelé dans sa lecture tout à l'heure.

Troisièmement, lors de la campagne agricole, la gestion de la distribution du riz en 2002, il a été question ici, d'un marché de gré à gré. Je me rappelle bien que durant les réunions auxquelles je participais avec Monsieur le Premier Ministre qui le dirigeait, et piquait une crise par rapport à cette passation de marché. Il disait carrément qu'il ne sera plus question de marché de gré à gré, et tout, dans ce que l'IGE nous fait voir, il n'a même pas été question de marché de gré à gré, il a été question de passation à l'amiable. Par conséquent, ce que nous demandons à tous les patriotes de ce pays, est de voter cette résolution.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre Collègue Khouraïchi THIAM.

### **MONSIEUR KHOURAÏCHI THIAM**

Je vous remercie, Monsieur le Président..

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la justice.  
Madame le Ministre,  
Mesdames, Messieurs,  
Mes Chers Collègues,

Aujourd'hui est un jour très important. Le Sénégal, l'Afrique, le monde entier nous observent et nous écoutent. Allons-nous nous dérober sur cette affaire des chantiers de Thiès ? Allons-nous nous taire ? Il ne s'agit pas pour nous de venir ici, régler des comptes. Non. Il ne s'agit pas non plus de répondre à des accusations, à de la diffamation, à des menaces, à des injures. Il ne s'agit pas non plus de faire le procès de quelqu'un. Il s'agit tout simplement d'aider une institution à faire la lumière sur les chantiers de Thiès. Le Sénégal est un modèle. Nous avons d'éminents juristes, et d'éminents hommes politiques, ici, qui ont joué un rôle sur la scène internationale. Ce que je dis, ils peuvent le confirmer. Nous sommes un modèle de justice, un modèle de démocratie, un modèle d'Etat de droit, un modèle de respect des droits de l'homme. A partir de ce moment, quand un tel problème se pose, on va permettre à l'instance compétente de faire toute la lumière. La devise de l'université, c'est « lux mea lex » : la lumière est ma loi. Nous allons en faire notre devise en cette circonstance. Nous allons aider le pays à connaître la vérité. En quoi

faisant ? En votant tout simplement la résolution de mise en accusation d'Idrissa SECK. Nous n'avons rien contre lui. Nous voulons la lumière, il veut la lumière, le peuple veut la lumière. Le monde entier nous observe pour avoir cette lumière, mais on va donner satisfaction à tout le monde. Votons-la, il n'y aura plus de problème. Tout récemment en Afrique du Sud, le problème s'est posé : le Président Tabo Mbéki a limogé son Vice-Président pour simplement une question de corruption. Il n'y a pas eu de tapage, il n'y a pas eu théâtralisation. La justice se poursuit en Afrique du Sud, le monde entier l'a salué. Pourquoi voulez-vous qu'au Sénégal un tel problème se pose et qu'on ne puisse le résoudre sans tapage, sans provocation ? Nous le pouvons, nous sommes mûrs, nous sommes matures... (*wolof*) il faut le reconnaître, il faut que nous l'aidions à s'en tirer... (*wolof*)

Le Sénégal c'est la transparence dans la gestion du pouvoir et des deniers publics... (*wolof*) c'est une responsabilité historique, que personne ne se dérobe... (*wolof*)

Je vous remercie.

### MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Amath DANSOKHO.

### MONSIEUR AMATH DANSOKHO

Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Mes chers Collègues,

Je dois dire que je me félicite personnellement que, pour une fois, nous ayons un débat serein sur des questions essentielles. Parce que ce n'était pas le cas, même en commission. Ce n'est que parce qu'on ne pouvait pas m'égorger qu'on ne l'a pas fait quand on examinait cette question. Une violence, une haine ; moi, je n'ai de haine pour personne ; Dieu m'a fait comme cela. Je ne sais pas ce qui s'est passé pour qu'on m'exprime une haine aussi terrible ; je dis que c'est comme une goutte d'eau sur une galde de marabout.

Maintenant j'en viens à la question. Ce que nous discutons là, c'est quand même grave ! Le Président lui-même reconnaît qu'il a fait une erreur. Puisque Monsieur Salif BA est maintenant incriminé au même titre qu'Idrissa SECK et pour quelle raison les deux autres ne doivent pas être entendu ? De quoi a-t-on peur ? Qu'il soit entendu que je ne dis pas qu'ils doivent être envoyés en prison. Je pense qu'à partir du moment où Salif BA a été incriminé pour les mêmes raisons qu'Idrissa SECK, si Idrissa SECK

reste en prison il doit le rejoindre, ou Idrissa le rejoint dehors. Nous sommes là pour l'équité. Je ne voterai pas cette motion parce qu'elle ne va pas au bout de la justice. Les citoyens sont égaux, je n'ai rien à voir avec les chantiers, je n'ai pris ni commissions, ni participé à aucun marchandage, vous savez bien que je suis contre tout ça, et je vous avais dit dès le départ, à l'allure où vont les choses à la tête de l'Etat, le Sénégal est l'aventure. Je l'ai dit ici, en 2001, vous avez tous rigolé, nous sommes à l'aventure, la situation est extrêmement grave dans le pays, il y a ces chantiers de Thiès, mais il y a également le financement de l'agriculture. Où sont passés les dizaines de milliards qui ont été injectés là-bas, quand on voit la situation des paysans aujourd'hui, tous ne mangent pas, cet argent on l'a donné à des individus, ils sont en train de construire à Dakar, ils n'ont construit aucune maison dans les campagnes, ils n'étaient pas là-bas pour développer l'agriculture et on les a enrichi. Le grand problème, c'est que dès le départ on s'est engagé dans une ère d'affairisme extraordinaire, comme le Sénégal n'en a jamais connu. L'argent est devenu roi, tout le magouille pour avoir de l'argent, c'est ça le fond de la crise qui nous a amené ici. Il faut chercher ses racines sont très profondes aujourd'hui, le pays est en perdition, est-ce que le Président va reprendre ou prendre ses responsabilités, pour des mesures de confiance à commencer par cette crise autour des chantiers de Thiès. Qu'on examine les questions calmement, mais avec détermination, que tous les gens qui sont impliqués et qui relèvent de juridictions compétentes, soient traduits devant les tribunaux immédiatement. Mais ce qu'on veut nous faire, faire : ça jamais. C'est un règlement de compte politique, je dis même que ce sont les élections qui importent telles que les choses se passent. Ce n'est pas la recherche de la vérité, ce qu'on veut nous faire, faire, c'est régler un compte politique pour empêcher quelqu'un d'être candidat, le malheur de IDRISSA c'est d'avoir dit « je vais être candidat en 2006, je dirigerais une liste »... (*intervention inachevée*)

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue FATOU YOUSSEUPHA AÏDARA.

### **MADAME FATOU YOUSSEUPHA AIDARA**

(*Intervention en wolof*)

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, chère Collègue.

Je donne la parole à notre collègue Daour Niang NDIAYE.

### **MONSIEUR DAOUR NIANG NDIAYE**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,  
Madame le Ministre,

Au moment où tout le peuple sénégalais s'interroge sur les chantiers de Thiès, nous, élus du peuple, avons le devoir de faire éclater la vérité pour faire honneur à l'Assemblée nationale et être quittes avec notre conscience par rapport au peuple sénégalais.

En votant cette mise en accusation, nous donnons mandat à la Justice de notre pays pour éclairer l'opinion sénégalaise et internationale sur les tenants et les aboutissants de l'affaire dite des chantiers de Thiès.

Nous lançons un appel solennel pour que toute personne impliquée de près ou de loin soit entendue pour que la justice éclate dans toute sa rigueur.

Nous avons un Etat à consolider, nous avons un Etat à pérenniser. Faisons en sorte que l'exception sénégalaise ne soit pas ternie. Il est temps que nous assumions toutes nos responsabilités pour que l'ensemble du peuple sénégalais puisse redonner confiance aux institutions de notre pays et surtout à l'Assemblée nationale. Nous avons un pays démocratique et nous devons faire en sorte que l'Etat de droit soit sauvegardé. La manifestation de la vérité doit être une exigence pour chaque élu du peuple. L'Exécutif a demandé la lumière sur les chantiers de Thiès. Notre frère Idrissa SECK, l'accusé, a demandé la lumière sur les chantiers de Thiès.

Nous devons accorder la confiance à la justice de notre pays et nous pensons que le droit sera dit, la justice ne dira que le droit et tout le droit.  
Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.  
La parole est à notre collègue Moussa SY.

### **MONSIEUR MOUSSA SY**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Mes chers Collègues,

En ce jour mémorable du 3 Août 2005, nous faisons face, et prenant date dans l'histoire, notre auguste Assemblée est appelée aujourd'hui à prendre une décision importante, une lourde décision. Et par rapport à cela, je voudrais en mon âme et conscience réitérer mes propos d'hier en réunion de groupe : dire que non seulement j'aurai eu écho de description des faits

à travers une résolution, je n'ai pas pris connaissance du rapport de l'IGE, encore moins d'une quelconque véracité de cette description des faits. Néanmoins, par rapport à un souci d'éclatement de la vérité pour que notre pays qui se prévaut d'être un pays de démocratie, de liberté et de justice mais aussi un Etat de droit, je pense qu'aujourd'hui, nous sommes appelés, nous députés, à nous prononcer sur cette mise en accusation de l'ancien Premier Ministre Idrissa Seck, et chacun de nous tout à l'heure en âme et conscience fera son vote. Néanmoins, je voudrais souligner ici que tout à l'heure n'eût été l'amendement proposé par le Président Doudou Wade, j'allais proposer qu'on retire les noms de Salif Ba, d' Abdoulaye Diop et de son collègue délégué au Budget de la résolution. Néanmoins, il y a eu donc un amendement proposé par le Président du groupe, qui est mon Président de groupe et qui met en accusation le Ministre Salif Bâ. De la même manière, je lance ici un appel à l'Exécutif pour qu'il respecte les formes en mettant dans la même ligne le Ministre des Finances et celui du Budget.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est notre collègue Mamadou Lamine THIAM.

### **MONSIEUR MAMADOU LAMINE THIAM**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux,  
Madame le Ministre,  
Chers Collègues,

Notre participation au débat de ce matin obéit à un double devoir, devoir de député et de citoyen sénégalais tout court. Le Sénégal sous l'alternance a inscrit sa dynamique dans la transparence et la bonne gouvernance, ce qui me vaut d'avoir ratifié beaucoup de textes au plan international et la mise en place au plan interne de beaucoup d'organismes qui nous permettent de gérer la corruption et la bonne gouvernance. C'est pourquoi contrairement à certains qui l'ont dit ce matin, je dis que ce débat nous honore aujourd'hui. Ce débat honore l'assemblée, ce débat honore le Sénégal et tous les sénégalais partout où ils se trouvent, parce qu'ils comprennent aujourd'hui que l'ère ouverte par les audits pour une bonne gestion des finances publiques est une ère qui continue inexorablement, mais avec comme crédeau que nul n'est au dessus de la loi.

Si aujourd'hui la nécessité de tirer au clair la gestion des affaires publiques se pose et au sein du parti au pouvoir, cela aussi nous honore, nous du

PDS. Nous qui, tout le temps, avons fait notre longue marche dans l'opposition, nous avons toujours clamé et réclamé la transparence dans la gestion des affaires publiques. Si aujourd'hui nous sommes arrivés au pouvoir après avoir déclenché une période d'audits par rapport à d'autres responsables du pays et que devant des frères de notre parti qui sont accusés par rapport à des questions de gestion, nous prenons la décision de déclencher une procédure de clarification, je pense que cela doit nous honorer. Cela honore aussi les engagements constitutionnels du Chef de l'Etat, c'est pourquoi nous disons que l'Assemblée nationale doit honorer par un vote positif la mise en accusation, ce qui permettrait de déclencher la procédure judiciaire.

Tout le monde l'a si bien dit depuis ce matin, nous ne sommes pas les juges mais nous devons déclencher la procédure, nous devons permettre à la juridiction compétente pour juger des faits qui sont reprochés à de hauts dignitaires de l'Etat, de déclencher la procédure. Le travail sera fait par les procureurs de la République, ce seront ces juges qui devront déclencher la procédure d'instruction, qui devront à leur tour appeler tous les responsables qui doivent être impliqués dans ce travail, c'est pourquoi je dis à, ceux-là qui s'empressent de dire nous n'avons pas vu le dossier, que nous en avons donné, nous avons même reporté la séance plénière pour permettre à certains députés d'en connaître, mais là n'est pas l'essentiel, l'essentiel c'est la mise en accusation pour permettre à la procédure judiciaire d'être déclenchée pour que la vérité éclate, donc je voterai cette résolution et j'appelle mes collègues à en faire autant.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je donne la parole à notre collègue Mame Bousso Samb DIACK.

## **MADAME MAME BOUSSO SAMB DIACK**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur le Ministre d'Etat,  
Mes chers Collègues,

Je voudrais d'abord m'appuyer sur le constat que nous avons tous fait. Depuis plusieurs jours, l'Assemblée Nationale est interpellée et mise devant ses responsabilités, responsabilités historiques, oui. Moi, je pense que c'est une responsabilité historique quelque soit la position que nous prendrons chacun puisque les populations demandent la clarté sur l'utilisation de fonds publics qui appartiennent à tout le monde et je peux comprendre que le mot « mise en accusation » veut simplement dire... (*intervention en wolof*), c'est ça que moi je peux comprendre... (*intervention en wolof*).

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre Collègue Khalifa Ababacar SALL.

## **MONSIEUR KHALIFA ABABACAR SALL**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Madame la Ministre,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Mes Chers Collègues,

Monsieur le Président, il est dommage que nous soyons aujourd'hui en face d'un gâchis. Un gâchis parce que l'alternance est un gâchis, en tout cas, telle que vous la mettez en œuvre, telle que vous la pratiquez. Vous aviez suscité beaucoup d'espoir. Les sénégalais vous avaient fait confiance. Et aujourd'hui, quel spectacle vous donnez à ces populations-là ? Nous sommes en présence d'un gâchis, parce que voilà un problème autour duquel, nous pouvions faire, nous avons l'unanimité. L'unanimité aurait pu se faire si un certain nombre de règles, de conditions, avaient été respectées. Parce ce que **(intervention en Wolof)**.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Talla SECK.

## **MONSIEUR TALLA SECK**

*(intervention en wolof)*

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue MBAYE NDIAYE.

## **MONSIEUR MBAYE NDIAYE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Madame le Ministre,

1962/2005, 43 années d'existence, dans une nation, c'est rien, mais ce sont des moments historiques. En 1962, il a été question pour notre pays de sacrifier la liberté et la démocratie dans le fonctionnement d'une des institutions de la République l'Assemblée nationale. 2005 entre temps dans

la Constitution il a été consacré l'exigence de la bonne gouvernance. Ce serait juste et l'Assemblée nationale doit refuser, les acteurs de l'Assemblée nationale que nous sommes devons refuser d'être jugés par l'histoire, être jugés par l'histoire c'est lorsqu'il y a une plaie, une tache noire collée sur les animateurs des institutions de la République à leur niveau le plus élevé, que cette tache noire qui divise notre peuple en deux camps, un camp qui se mobilise pour le triomphe du silence et de l'impunité et l'autre camp qui se mobilise pour la transparence et la vérité. Refuser d'être jugé par l'histoire, c'est sauver la République, en réalité il s'agit aujourd'hui de sauver la République. Les institutions de la République telle que l'IGE pour lesquelles nous sommes appelés à accepter la sacralisation, lorsque le résultat de leurs investigations s'inscrivent dans le cadre des normes édictées par les lois et règlements, c'est donc notre responsabilité après nous être accordés sur cette acceptation de ces institutions, d'exiger que l'Etat de droit soit également un fait partagé par tous. Or l'Etat de droit c'est un Etat qui accepte de se soumettre au droit mais également que les animateurs de l'Etat de droit se soumettent au droit quelles que soient les responsabilités qu'ils assument ou qu'ils ont eu à assumer dans le cadre de leur fonction. Nous avons devant nous quelqu'un qui a été à un moment donné de l'histoire, le Premier Ministre du Sénégal, il est là devant nous, l'histoire n'a pas retenu de le juger parce qu'il s'est acquitté correctement de sa mission républicaine. D'autres également sont passés entre temps. Aujourd'hui, on veut noircir la dignité d'un des nôtres dans l'exercice de ses fonctions en même que d'autres, donnons lui les conditions d'être blanchi parce que la défense est un droit absolu. Mais pour que cette défense soit mise en branle il faudrait que la Haute Cour de Justice soit saisie en la circonstance. Les conditions de forme ne peuvent justifier un vote négatif car si on votait contre qu'est ce qui va advenir ?

Mesdames et Messieurs les députés le peuple sénégalais nous regarde, vous acceptez aujourd'hui qu'on se taise et qu'on laisse cette tâche noire persister pour la postérité qu'est ce qu'on va dire de nous ? Nous créons les conditions de vote positif pour que ceux qui sont noircis soient blanchis s'ils sont blancs et que l'histoire retienne qu'en 2005 à partir de la gestion de la liberté en 1962, en 2005 l'autre vocable qui anoblit la démocratie, la bonne gouvernance a été gérée dans la responsabilité. C'est cela que je voulais dire Messieurs et Mesdames les députés c'est pour cela que je pense qu'au-delà du discours politicien nous devons tenir au vu de la dignité que nous confère la constitution qui a fait de nous les souverains de la République. Au-delà de nos querelles partisans nous devons prendre la position qui anoblit l'Assemblée Nationale en votant oui à qui seule peut permettre de blanchir Idrissa SECK et les siens. Quant aux autres... *(intervention inachevée)*.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue Astou Kane SALL.

### **MADAME ASTOU KANE SALL**

Je vous remercie Monsieur le Président.  
Monsieur le Ministre d'Etat,  
Madame le Ministre,  
*(Intervention en wolof et en pulaar)*

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.  
Je donne la parole à notre collègue Demba SOW.

### **MONSIEUR DEMBA SOW**

Merci Monsieur le Président.  
Monsieur le Président,  
Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux,

Madame la Ministre chargée des Institutions,  
Comme les autres l'ont dit, ce jour est historique et c'est avec fierté que je participe à ce débat. Dans le préambule de notre constitution, le peuple sénégalais souverain, affirme son attachement à la transparence ainsi qu'au principe de la bonne gouvernance ; à cela il faut ajouter que le Sénégal a signé des conventions internationales contre la corruption. Notre arsenal juridique a des dispositions punissant sévèrement les malversations. Ainsi le Sénégal considère les deniers publics comme des biens sacrés qu'il doit utiliser dans le respect de la loi. C'est dans ce cadre que respect de la transparence dans l'utilisation de l'argent des contribuables que Monsieur le Président de la République a ordonné à l'IGE de vérifier l'utilisation des fonds de l'Etat dans les chantiers de Thiès. Ce que je sais de ce rapport, c'est qu'il y a des irrégularités renversantes, il y en a beaucoup, la presse en a largement parlé.

J'en retiens trois : l'enveloppe prévue pour les travaux a été dépassée de l'ordre de 21 milliards au lieu de 25, pourquoi ? Il faut que l'on sache pourquoi, le coût des infrastructures réalisées est inférieur à la somme décaissée de l'ordre de 20 milliards, c'est beaucoup. Les sénégalais ne peuvent pas perdre cet argent. Il faut nous dire pourquoi. Il y a les grappes de convergences qui ont été un outil de détournement de financements. Combien de communes ont perdu des financements de cette façon là. Ces gens ne vont pas dire qu'ils ne veulent pas la lumière. Je pense que c'est le respect de la Constitution que le Président exige que la lumière soit faite sur ces irrégularités. Le mis en cause ou les mis en cause nient les faits et ils souhaitent un procès pour s'exprimer. L'Assemblée Nationale qui a le

pouvoir d'enclencher les procédures judiciaires pour permettre de connaître la vérité n'a pas le droit de ne pas le faire, c'est pourquoi, je demande à mes collègues de donner à notre juridiction les moyens de vérifier le bien fondé du contenu du rapport de l'Inspection Générale d'Etat. Si cette procédure est enclenchée, je suis persuadé qu'une commission d'enquête sera mise en place. Tout sera contrôlé et la vérité va sortir, on va blanchir l'Ex Premier Ministre ou alors, on va se rendre compte qu'il a commis des malversations,

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue Amadou Ndiaye LO.

## **Monsieur Amadou NDIAYE LO**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Garde des Sceaux,  
Madame le Ministre,  
chers collègues,

Moi, Amadou NDIAYE LO, je voterai oui à cette résolution pour cinq raisons.

Premièrement, je voterai oui pour que justice soit faite. Deux, je voterai oui pour la promotion de la transparence inscrite dans la Constitution. Trois, je voterai pour que la bonne gouvernance inscrite elle aussi dans la Constitution, soit sauvegardée. Je voterai oui pour qu'au moment où le Sénégal rayonne sur le plan international, au moment où notre pays cherche une place au conseil de sécurité, son image soit préservée. Je voterai enfin oui, pour le renforcement de la crédibilité de notre auguste Assemblée nationale.

Ceci dit Monsieur le Président, à l'heure actuelle, chacun d'entre nous dispose de suffisamment d'informations qui peuvent lui permettre de voter oui, je n'en veux pour preuve que les rapports qui ont été effectivement transmis aux différents groupes. Cette plénière qui a été convoquée hier a été repoussée à la demande de l'opposition. Cette même plénière a été suspendue à la demande de l'opposition. Donc, il y a tout cela qui fait que si nous nous sommes animés d'une bonne intention nous devons voter oui. Ils ont suffisamment de temps, suffisamment d'éléments pour justement aller dans le sens qui doit être le leur c'est-à-dire de voter.

Par ailleurs, d'aucuns ont dit qu'on aurait pu mettre en place une commission d'enquête parlementaire. Tout cela procède d'une stratégie de politique politicienne afin de déstabiliser le gouvernement, parce que pour

l'avion présidentiel, l'opposition avait demandé une commission d'enquête parlementaire. Il y a eu des moyens qui ont été dégagés. Un temps a été donné à cette commission, cette commission a procédé à toutes les investigations mais jusqu'à présent, une partie de l'opposition s'entête à dire que il y a anguille sous roche dans cette rénovation ou réfection de l'avion présidentiel. Donc, ceci pour dire qu'on a beau mettre en place des commissions d'enquête parlementaire pour nous faire une opinion, il y en aura toujours dans l'opposition qui diront qu'il faut encore d'autres experts, toujours pour nous amener à traîner sur cette affaire, pour justement déstabiliser le gouvernement, et ça c'est inacceptable. Parce que tant que ce dossier, on ne l'aura pas vidé, le pays va être en ébullition et on sera détourné de nos objectifs de développement qui seuls ont le droit que l'on se batte nous tous.

Monsieur le Président, permettez moi de féliciter Monsieur le député Doudou WADE porteur de ce projet d'amendement, qui élargie la mise en accusation à partir d'informations qu'il a tirées de sa propre lecture du rapport de l'IGE. A ce propos, il faut déplorer qu'aucun député de l'opposition, en tout cas, ceux qui disent aujourd'hui qu'ils ne voteront pas ce projet là, alors qu'il leur était loisible de le faire, n'ait proposer un amendement. Peut-être la majorité mécanique que nous sommes aurait rejeté cet amendement mais, vous auriez du quand même proposer un projet d'amendement, vous ne l'avez pas fait. Donc, le député Doudou WADE est à féliciter.

Concernant cet élargissement, il y en a qui disent que ce n'est pas suffisant, l'élargissement au Ministre Salif BA, mais ceux qui ont au moins lu le rapport doivent avoir l'honnêteté de différencier les accusations. Il y en a qui relèvent de la Haute Cour de Justice, il y en a qui relèvent d'autres juridictions. Je pense que le Président Doudou WADE a été très clair. Le procureur a sorti un communiqué, commençons pour voir la direction que l'exécutif ou le Président ou quelqu'un d'autre va suivre.

Je termine en invitant mon collègue Maître BABOU pour ne pas le citer, à respecter les députés que nous sommes, parce qu'il dit que cette résolution ne vient pas d'un député. Je dois lui dire que s'il ne peut pas faire une résolution, quelqu'un d'autre sait le faire. Enfin je termine en félicitant le Président du Groupe Libéral, Doudou WADE, et l'ensemble du groupe d'avoir permis à tout le monde de s'exprimer. Hier on a écouté sur les ondes de la radio, que le Président du Groupe voulait faire du sectarisme. Si on ne voulait pas la manifestation de la vérité certaines personnes aujourd'hui n'auraient pas parlé dans cette auguste Assemblée. Si elles ont parlé c'est parce que de tout temps il y a eu une démocratie dans le groupe, il y a eu des règles de partage, de solidarité et de démocratie qui ont toujours prévalu, dans le groupe. Je félicite enfin l'Assemblée Nationale d'avoir permis un vote secret, parce que les dispositions

pertinentes de l'Article 85 pourraient être invoquées pour justement procéder au vote secret, je vous remercie Monsieur le Président.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je donne la parole à notre collègue Haoua DIA THIAM.

## **Madame Haoua DIA THIAM**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat,  
Madame la Ministre,  
Chers Collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Je crois qu'aujourd'hui, on ne répétera pas assez que nous sommes à un moment historique, un moment très important, en tout cas pour les jeunes de ma génération, s'en est un, parce que lors de celui qui nous a précédé ici, au niveau de cette assemblée, c'est-à-dire le vote de mise en accusation qu'il y a eu une fois au Sénégal nous étions peut-être jeunes mais cette fois-ci nous allons nous en souvenir. Et aussi je crois que nous qui avons eu à travailler pour que l'alternance survienne dans ce pays, nous avons une grande responsabilité, je crois que il y a en qui l'ont dit avant moi, c'est pas agréable que cela se passe de notre côté, de la même manière nous le déplorons aussi. C'est ce qui m'amène à dire qu'aujourd'hui nous avons cette lourde responsabilité, parce que nous sommes des décideurs, nous avons travaillé à cela, en tout cas cela à été le combat de ma vie et je crois que, notre combat qui a été guidé, par des principes de justice sociale, d'équité, de transparence veut que la lumière puisse être faite de la manière la plus juste. Et pour toujours conforter un peu dans le fait qu'aujourd'hui cette Assemblée est interpellée parce qu'il y a eu des choses qui se sont déroulées, il y a une mise en accusation que l'on nous propose ici, je crois qu'il ne s'agit pas d'être d'un camp ou de l'autre. Moi qui vous parle en tout cas je n'en ai pas, je suis du camp de la vérité, je suis du camp de la justice, le mis en cause est un homme d'Etat, ce n'est pas n'importe qui, c'est quelqu'un avec qui j'ai eu à travailler, j'ai du respect pour ce qu'il faisait, c'est quelqu'un qui a peut-être sa voie comme j'ai la mienne, comme beaucoup d'entre nous aussi ont la leur. Donc cela dit, je crois qu'aujourd'hui l'essentiel c'est que l'on puisse voir où les choses posent problème, il y a eu l'affaire des chantiers de Thiès, les Sénégalais ont besoin de clarté et cette clarté va partir de nous, car c'est nous députés qui sommes les représentants de la population. Nos mandants sont à notre écoute depuis ce matin. Donc qu'est-ce que nous devons faire pour pouvoir permettre cela ou ne pas le permettre ? Je laisse ici tout un chacun prendre sa responsabilité dans ce sens. Donc la faute de gestion si faute il y a, parce que on est à un moment où il faut dire, il y a cela ou il n'y a pas

cela. On n'est pas un à moment où il faut parler d'inculpation ou pas, donc c'est pour cela je suis très nuancée par rapport à ce que je dis. Donc les clarifications demandées par les Sénégalais doivent être données.

Et Monsieur le Ministre d'Etat, je suis de ceux qui pensent que quels que soient les mis en cause ils devraient être entendus et cela est important pour la démocratie au Sénégal, pour la justice au Sénégal, pour l'Etat de droit qu'est le Sénégal. Moi je me suis toujours battue contre l'impunité et je crois que ce n'est pas aujourd'hui, au moment où nous sommes aux affaires que nous allons constater l'impunité. Donc quel que soit le Sénégalais ou la Sénégalaise qui sera concerné par ce problème, il ne suffit pas que cela se limite à quelqu'un, il y a eu d'autres propositions qui ont été faites aujourd'hui Monsieur le Ministre, je crois que plus que jamais ce combat je continuerai à le mener et je le mène pour le peuple sénégalais, pour que la victoire puisse triompher.  
Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie Madame.  
Je donne la parole à notre collègue Aliou DIA.

### **MONSIEUR ALIOU DIA**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat Garde des Sceaux,  
Madame le Ministre des Relations avec les Institutions,  
Mesdames, Messieurs,

Honorables députés,  
(Intervention wolof)

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.  
Je donne la parole à notre collègue Abdoulaye DRAME.

### **MONSIEUR ABDOULAYE DRAME** (Intervention en Wolof)

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.  
Je donne la parole à notre collègue Awa DIOP

### **MADAME AWA DIOP**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,  
Madame le Ministre  
(*Intervention en Wolof*)

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je donne la parole à notre collègue Iba Der THIAM

## **MONSIEUR IBA DER THIAM**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat,  
Mes chers Collègues,

Notre pays vit des moments, je le crois sincèrement, exaltants, inoubliables, on peut même dire historiques, au regard d'une part : des enjeux en cause et d'autre part : de la conjoncture. J'ai dit les enjeux pourquoi ? Parce que l'assemblée nationale est l'incarnation de la souveraineté nationale, c'est une responsabilité lourde et grave, dont chaque député doit saisir l'exacte dimension. En nous déléguant ses pouvoirs, la nation nous a concomitamment confiée la défense de ses intérêts, de tous ses intérêts s'ils venaient à être menacés ou remis en cause. Or force est de reconnaître que si de 1960 à nos jours, il y a eu indubitablement des efforts qui ont été entrepris, beaucoup de choses restent à faire, l'impunité a bien souvent été la règle. La loi n'a pas été la même pour tous, l'affairisme demeure, il en est de même du trafic d'influence, des tripotages inacceptables sur les gens. On a détourné, on a pillé, on a prévarié à tour de bras, sans retenue, ni honte des biens appartenants à toute la nation sans que cela n'ait véritablement tiré à conséquence. De 1960 au milieu des années 70, notre pays a reçu chaque jour 1 milliard d'aide, qu'en a-t-on fait ? personne ne le sait, à l'époque de la défunte BNDS, un compte ténébreux et sélectif, a distribué des milliards, à des acteurs politiques. Combien le compte « K2 » a-t-il distribué de milliards ? A qui ? Sur la base de quel critère ? Pour quoi faire ? Personne ne le saura jamais. La croix rouge a fait l'objet d'un détournement de 1 milliard 600 millions, la loterie nationale a fait l'objet d'un détournement de plusieurs milliards, idem pour la caisse de péréquation pour 5 milliards, les petits projets ruraux pour 5 milliards, la COSENAM pour plus d'un Milliard, L'USB pour 365 milliards, ce sont 8 banques qui ont été pillées, les exonérations douanières ont été chiffrées entre 400 et 700 milliards, 5000 litres de carburant ont disparu de l'Assemblée nationale quand nous sommes arrivés. Même l'alternance malgré tous les efforts qu'elle a déployés n'est pas parvenue à vaincre ce cancer, ce mal endémique que représente la prévarication. Pourtant l'alternance a mis en place un nouveau code des marchés, des audits internes, une activation de l'IGE, un développement du rôle de la presse lui a permis d'assurer un rôle de veille, un rôle de dénonciation et un rôle de révélation. Conséquence, fin mars le Président de l'UEMOA présente notre

pays comme étant le pays le plus avancé dans un contexte où sa structure enregistre une baisse de croissance passant de 2,9 % à 2,6 % en avril-mai. Notre pays est élu parmi les pays qui vont bénéficier du « millenium challenge account » .

De passage à Dakar Madame Constance Barry Newman le Secrétaire d'Etat américain nous rappelle...(**perte d'informations**).

80 G.I.E, 44 marchés avec des sociétés qui souvent n'existent que de nom, l'adresse est fautive, le numéro de téléphone est faux. C'est gravissime, on a opéré des paiements sans jamais avoir obtenu l'avis d'une commission de réception. C'est cela le summum de la prévarication. Cela n'est rien me dit-on. Il paraît qu'exiger des comptes pour cela : c'est procéder à un règlement de comptes, or je dis que si nous voulons obtenir le respect du monde par rapport à ce que nous sommes et à ce que nous prétendons être : nous devons nous élever contre tout ce qui va dans le sens mettant en cause la rigueur, la gestion vertueuse, la transparence, la bonne gouvernance, l'égalité devant la loi, le refus de l'impunité. J'aimerais ensuite dire que ce qui se passe au Sénégal n'est pas nouveau, la Gambie l'a connu, le Nigeria l'a connu, l'Afrique du Sud l'a connu, l'Algérie l'a connu, nous ne faisons par conséquent pas école. Il faut pour cela que nous prenions l'exacte mesure de ce qui s'est passé. Ce qui s'est passé est grave, très grave et c'est inédit. Se dérober devant ce faisceau de présomptions au nom d'arguties procédurales et procédurières est à mon humble avis un acte de démission devant ses responsabilités, c'est tourner le dos résolument aux intérêts de ce brave peuple sénégalais qui a placé sa confiance en nous et nous a confié la mission de défendre ses intérêts. Pour ma part je le dis tout net, il n'est pas question que j'accepte cette forfaiture et c'est la raison pour laquelle quel qu'en soit le prix, je pense que si nous voulons que justice soit faite il faut qu'on permette à la Cour qui va se mettre en place de pouvoir fonctionner.

Il est hypocrite de dire oui, on veut effectivement que les choses se passent dans la clarté et en même temps, qu'on fasse tout pour empêcher que la condition permettant que la clarification des faits qui sont incriminés intervienne. C'est une démarche absurde et c'est la raison pour laquelle je voudrais le dire ici à l'Assemblée nationale.

Je dis donc que pour moi, la situation est claire et je pense que l'Assemblée ne doit pas hésiter. Si notre pays sort de cette épreuve en prenant ses responsabilités, le Sénégal sera grand aux yeux du monde. Nous serons cités en exemple. Car si nous avons le courage quelque soit la situation dans nos propres rangs, de pouvoir objecter que face à telle ou telle situation, nous avons eu le courage de prendre les décisions qui s'imposaient il ne fait pas de doute que le monde considérera que nous sommes un grand pays. Notre pays n'est pas un pays immense mais il a des vertus exceptionnelles et parmi ces vertus il y en a une qui compte : c'est l'obligation de gérer correctement, d'être loyal dans la gestion, d'être

loyal dans ses rapports avec le peuple, de veiller à la défense des intérêts du peuple et de les surveiller de la façon la plus stricte. C'est à cela que nous invitons l'Assemblée Nationale, je suis sûr qu'elle prendra ses responsabilités et qu'elle fera ce que l'on attend d'elle

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue Madiayna DIOUF.

## **MONSIEUR MADIAYNA DIOUF**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat,

Le Sénégal et les amis du Sénégal nous écoutent avec attention. L'Afrique nous attend avec circonspection. Notre Institution, l'Assemblée Nationale est interpellée dans ses missions, dans ses fondements, dans son honneur. Elle est aussi interpellée pour ce qui concerne la sauvegarde de son indépendance vis-à-vis de l'exécutif, pour ce qui concerne la sauvegarde de son indépendance vis-à-vis du judiciaire. Monsieur le Président, je dois tout de suite préciser que notre groupe est à l'aise dans ce dossier pour avoir interpellé moi-même ici le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Abdoulaye DIOP le 25 Octobre 2004 sur le dossier des chantiers de Thiès, sur leur état d'exécution technique et financière, sur la situation des règlements des entreprises parce que la polémique faisait déjà rage sur les chiffres. 20 milliards par ci, 25 milliards par là, 55 milliards par là-bas. Nous l'avons donc interpellé ici pour connaître la vérité. Avant cela Maître BABOU avait déposé une question orale qui n'a jamais été d'ailleurs étudiée. Nous sommes encore à l'aise parce que Monsieur Idrissa SECK lui-même et ceux qu'on appelle ses amis ont affirmé vouloir que toute la lumière soit faite sur cette affaire. Et enfin, l'opinion sénégalaise exige que la lumière éclate sur l'utilisation des fonds alloués à la réalisation des chantiers de Thiès, en plus de l'obligation de lutter contre l'impunité. Mais, Monsieur le Président, s'il est vrai que nous voulons que la vérité sur les chantiers de Thiès soit établie, nous voulons aussi qu'elle soit établie avec évidence, qu'elle soit établie de manière indiscutable pour tous les sénégalais. C'est une question de principe, de dignité, nous n'avons pas été catalogué ami de Idrissa SECK, cela nous donne encore plus de poids aujourd'hui pour réclamer que le dossier soit traité avec équité et justice. Monsieur le Président nous sommes tenus par une affaire très grave, tant par la personnalité des mis en cause, il s'agit d'un ancien Premier Ministre qui a occupé des fonctions extrêmement importantes dans ce pays, qui a été, je dois le rappeler toujours, un des acteurs principaux de l'alternance avec nous-même. J'ai été avec Abdoulaye BATHILY, plénipotentiaire avec Madior DIOUF et Idrissa SECK, de Moustapha NIASSE et de Abdoulaye WADE. Je voudrais me souvenir de ces grands instants que nous avons

vécus ensemble avec Idrissa SECK même si par la suite, d'ailleurs certains ici se plaisent à me rappeler que c'est peut-être Idrissa SECK qui a été la cause du départ de Moustapha NIASSE et des autres du gouvernement. Peut-être, soit, mais je leur réponds toujours que je voudrais me souvenir de ce qu'Idrissa SECK et nous avons fait ensemble. Je voudrais me souvenir de ce que trois jours avant le dimanche 19 Mars, il m'a téléphoné à 7 h du matin à Kaolack pour me dire, « il faut que tu interviennes pour que Moustapha nous donne ceci au cela », je suis intervenu et 2 h après il m'a rappeler pour me remercier. Nous retenons ces moments pathétiques que nous avons vécus. Enfin il s'agit d'une situation grave parce qu'il s'agit de plusieurs milliards, de 40 milliards, de 46 milliards, les sommes sont folles. On nous dit qu'initialement les chantiers étaient évalués à 40 milliards, corrigés à 22 milliards soit une moins value de 18 milliards en valeur absolue, 44,26 % en valeur relative, une surfacturation de 80 % avec des violations présumées des procédures administratives c'est inouïe. Nous devons donc traiter un tel dossier avec sérieux, avec sérénité pour l'histoire. Nous devons éviter que le politique prenne le pas sur le judiciaire, sur l'exécutif. Nous devons éviter que le politique prenne le pas sur les droits de M. IDRISSE SECK. C'est une question de principe. C'est pour cela que nous avons demandé à disposer de tous les éléments pour fonder notre conviction profonde. Monsieur le Ministre d'Etat nous a envoyé une lettre dans laquelle il fait état, c'est son droit, de beaucoup de chose, mais que nous n'avons pu vérifier par nous même pour fonder notre propre conviction.

Mon frère le Président Doudou WADE nous a présenté un projet de résolution avec des chiffres d'ailleurs différents de ceux figurant dans la lettre du Ministre d'Etat sans que nous puissions fonder notre conviction nous-mêmes. Le Sénégal nous écoute, le Sénégal nous attend, nous n'avons pas le droit d'engager ici des procédures expéditives, d'engager des procédures d'exception, nous n'avons pas le droit de fonder une justice à plusieurs vitesses, une justice sélective à géométrie variable pourquoi on nous impose une vitesse et une accélération vertigineuses à l'examen des questions si graves devant conduire tout de même un ancien Premier Ministre devant la Haute Cour de Justice ? Non.

Pouvons-nous accepter d'être comptables devant l'histoire d'une telle procédure ? Non. Nous avons demandé et nous demanderons encore, le renvoi à au moins une semaine, de tout ceci pour : premièrement, la mise à la disposition de chaque député du rapport de l'IGE, nous demandons la mise à disposition de chaque député des rapports des experts, demandons la mise à la disposition de chaque député des rapports de contre expertise. Qui dit expertise, dit contre expertise. Vous avez demandé à entendre directement Madame Nafi NGOM KEÏTA ici à la commission des lois, pour qu'elle nous explique ce qu'elle a mis dans son rapport. C'est le droit des députés pour nous faire notre religion. Nous voulons entendre directement Monsieur Abdoulaye DIOP pour nous faire une religion sur les faits et les chiffres qui sont dits ça et là. Nous voulons nous donner enfin le temps et

les moyens nécessaires pour fonder notre propre conviction, sinon nous serons à côté de l'histoire. Monsieur le Président, nous avons souhaité que le dialogue politique prévale, que le dialogue politique interparlementaire prévale, tout à l'heure, avec le Président Ousmane Tanor DIENG et le Président Doudou WADE, nous avons été reçus par le Président de l'Assemblée nationale en présence de Monsieur Abdoulaye BATHILY, de Monsieur Aliou DIA représentant des non inscrits. Pourquoi ? Nous avons voulu proposer un report de cette séance pour que tous les députés aient la possibilité de se faire une religion et soient d'accord, que chaque député soit en accord avec sa conscience. Malheureusement, nous n'avons pas été suivis. Nous réitérons cette demande puisque l'affaire est grave. Même si depuis quarante ans, une telle affaire n'a pas été examinée ici par les députés, il s'agit quand même de traduire un ancien Premier Ministre devant le Haute Cour de Justice, de traduire des ministres devant la Haute Cour de Justice. Il faut que nous ayons les éléments qu'il faut pour cela, il faut aussi que nous évitions qu'on nous accuse d'être sélectifs. L'opinion publique attention, elle est très éclairée, elle nous écoute aujourd'hui. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue Ousmane Tanor DIENG.

### **Monsieur Ousmane Tanor DIENG**

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Chers Collègues députés,  
Monsieur le Ministre d'Etat,  
Madame le Ministre,  
Chers compatriotes,

La question aujourd'hui posée à la représentation nationale consiste à se prononcer non pas sur la culpabilité d'un ancien premier Ministre, mais plutôt sur l'existence d'un faisceau d'éléments suffisamment probants et sérieux pour justifier sa mise en accusation ainsi que l'ouverture d'une procédure d'instruction et éventuellement d'un procès à son encontre. Le but visé n'est donc pas de condamner ou d'absoudre le mis en cause. La réponse à la question de son innocence ou de sa culpabilité relève de la Haute Cour de Justice. La question à laquelle nous devons répondre, n'est pas non plus de dire si nous voulons ou pas que la lumière soit faite sur les chantiers de Thiès. La réponse à une telle question est évidemment oui. Elle l'est d'abord au regard d'une forte et légitime demande de l'opinion publique. Elle l'est ensuite au regard d'une disponibilité manifestée et maintes fois rappelée par le principal mis en cause Idrissa SECK lui-même, elle l'est enfin au regard des exigences de bonne gouvernance financière et d'une gestion transparente des ressources publiques, ainsi que de

l'obligation de rendre compte. Et parce qu'il s'agit d'une accusation pénale, nous ne pouvons pas certainement nous permettre un vote d'opportunité pour répondre à la seule et vraie question qui nous est posée. La seule et vraie question à laquelle nous devons répondre est de dire : existe-t-il des faits sérieux et graves imputables à Idrissa SECK, ou à tout autre mis en cause, justifiant sa mise en accusation et l'ouverture éventuelle d'un procès ? Or même si nous ne sommes pas encore au stade du jugement pour répondre à cette question, il nous vient constamment à l'esprit cette exigence légale que l'on retrouve dans les procès d'assises. La loi prescrit à ceux qui doivent juger, de s'interroger eux-mêmes, dans le silence et le recueillement et de rechercher dans la sincérité de leur conscience, quelles impressions ont faites sur eux, sur leur raison, les preuves rapportées contre l'accusé et les moyens de sa défense.

La loi ne pose que cette seule question qui renferme toute la mesure de leur devoir : avez-vous une intime conviction ? Nous ne voulons donc qu'une seule chose, forger notre intime conviction d'être humain, faillible et imparfait. Nous voulons la forger parce que nous y sommes attachés autant que notre Constitution et je cite cette Constitution, « la transparence dans la conduite et la gestion des affaires publiques ainsi qu'aux principes de bonne gouvernance » fin de citation. Nous voudrions que toutes les atteintes à ces principes soient sanctionnées conformément à la loi mais en même temps, l'article 10 de cette Constitution prévoit explicitement et je cite encore, « la défense est un droit absolu dans tous les états et à tous les degrés de la procédure » fin de citation, Elle l'est au stade de la mise en accusation dans lequel nous nous trouvons présentement. Notre intime conviction ne sera donc que le reflet de cette double exigence irrépressible de connaître la vérité d'une part et d'autre part de garantir au mis en cause, le minimum de défense de ses intérêts. Notre intime conviction ne peut être éclairée que si les doutes sur le caractère sérieux des accusations portées contre l'ancien Premier Ministre et leur imputabilité à l'accusé, ainsi que leur exacte qualification pénale sont levés.

Le premier doute est relatif à la mise en branle du corps des inspecteurs généraux d'Etat et à l'exploitation qui a été faite de leur rapport. Cette structure de contrôle relève du Président de la République et le décret n° 80/914 du 05 Septembre 1980 qui l'organise, dispose en son article 4 : « les rapports des inspecteurs généraux d'Etat sont transmis au Président de la République qui décide de leur sort et la diffusion à leur donner ». Notre deuxième doute est relatif aux arguments présentés à la représentation nationale. Leur unilatéralité ne satisfait pas à notre sens, les droits à la défense. Le droit absolu à la défense dans toutes les étapes à tous les degrés de la procédure, oblige ceux qui doivent se prononcer sur cette mise en accusation à le faire en toute connaissance de cause. Le principe du contradictoire nous semble de ce point de vue capital donc incontournable. Parce qu'il s'agit d'une responsabilité pénale, l'acte politique de mise en accusation doit aussi satisfaire l'exigence de prendre

en considération tous les arguments et les éléments de preuves présentés par le ou les mis en cause.

Au demeurant, si la représentation nationale devait se rendre compte que les éléments de preuve fournis autant par l'accusateur, que par le ou les accusés n'étaient pas suffisants à ses yeux pour se forger une intime conviction, elle devrait pouvoir elle-même disposer de tous les rapports et documents disponibles. Dans ce cas les députés devraient disposer non seulement des rapports provisoires et définitifs de l'IGE dans leur intégralité, mais aussi et surtout des rapports d'expertise, des réponses des bureaux d'études, ou de contrôle des travaux. L'Assemblée nationale devrait pouvoir procéder à ses propres investigations préliminaires comme le Procureur de la République le fait en cas de délit de droit commun, où les enquêtes préliminaires sont faites par le Président de la République même si on lui transmet un rapport d'Inspection d'Etat. L'IGE a mis plus d'un an pour donner son point de vue, avant d'émettre ses conclusions.

A la réception du rapport provisoire le pouvoir exécutif, en la personne du Chef de l'Etat a demandé des éclaircissements, des investigations supplémentaires ; comment voulez-vous que le pouvoir législatif que nous incarnons, pouvoir indépendant du pouvoir judiciaire puisse se satisfaire de quelques heures de discussion en commission et de débats en séance plénière pour se forger en toute responsabilité et en toute connaissance de cause une opinion motivée sur un acte aussi sérieux, aussi grave que la mise en accusation d'un ancien premier ministre ou d'anciens ministres de la République ?

Notre troisième doute est par conséquent relatif au temps. La justice s'accommode mal de la précipitation, sa décision équitable exige que le processus se déroule dans la sérénité, loin des passions et des pressions. Les accusations de surfacturation par l'actuel ministre de l'intérieur, alors conseiller du Président de la République, avant même le début de la mission de l'IGE, les conditions dans lesquelles la procédure a débuté, les menaces publiques proférées ont installé dans l'esprit de nos compatriotes un doute sur la mise en accusation. L'assemblée n'est pas l'appendice du pouvoir exécutif et ne saurait être tenue par les délais de ce dernier et ne doit plus être le bras séculéaire du PDS, ni dans l'affaire des députés, ni dans d'autres affaires. Je vous rappelle, Monsieur le Président, chers collègues, qu'en France, pays de tradition institutionnelle politique et démocratique proche du nôtre, un ancien Premier Ministre et un ancien Ministre mis en cause dans l'affaire du sang contaminé ont été mis en accusation le 19 décembre 1992 par l'Assemblée nationale après un travail sérieux de prise de connaissance, d'étude de dossiers par cette Institution. La conclusion définitive de cette affaire par une relaxe n'est intervenue que le 9 mars 99, c'est-à-dire 6 ans après la mise en accusation, se forger une conviction sur le caractère sérieux des accusations portées à l'encontre de l'ancien Premier ministre ou de tout autre mis en cause, c'est aussi

prendre le temps de savoir et nous ne savons pas encore, nous avons aussi un doute sur la sincérité du recours au principe de la transparence et de la bonne gouvernance. Peut-on imaginer un seul instant qu'un seul individu, quelque soit sa position dans l'appareil d'Etat, soit en mesure d'organiser sans aucune complicité une aussi vaste opération de détournement de plusieurs milliards de francs, sur des travaux concernant 37 entreprises et 44 marchés. Peut-on seulement imaginer, parmi toutes les personnes citées dans le rapport de l'IGE, que seules certaines d'entre elles soient aujourd'hui mises en accusation.

Monsieur le Président, pour conclure nous pensons que la culpabilité, ou l'innocence de l'ancien Premier Ministre nous importe peu à ce stade de la procédure. Nous ne demandons qu'une chose : donnons nous les moyens et le temps de nous convaincre qu'il existe des faits probants et sérieux qui justifient une mise en accusation du Ministre Idrissa SECK et de toutes les personnes impliquées dans les chantiers de Thiès tout en respectant les droits du ou des mis en cause. C'est l'enjeu de cette décision de mise en accusation qui interpelle la conscience de chacun d'entre nous. Chacun peut avoir son point de vue et chacun peut défendre son point de vue ; c'est cela aussi la démocratie. Nous demandons donc, Monsieur le Président et nous pensons que la meilleure formule aurait été ce que nous avons proposé à notre ami Doudou WADE : que l'on prenne le temps pour examiner l'ensemble du dossier, pour avoir les éléments d'information pour fonder notre position. Je crois que ceci était la meilleure formule pour aboutir à un consensus.

Monsieur le Président (*intervention en Wolof*).

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je donne la parole à notre collègue Doudou Wade.

### **MONSIEUR DOUDOU WADE**

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la justice,  
Madame le Ministre des Relations avec les Institutions,  
Très Chers Collègues,

Je voudrais d'abord relever deux ou trois faits : la première des observations à faire c'est que notre collègue a dit tout à l'heure qu'il avait saisi l'Assemblée Nationale, lui député, pour la traduction du Président de la République devant la Haute Cour de Justice mais, la majorité de la Conférence des Présidents ne l'avait pas accepté. Quand un député sur une simple lettre peut saisir la Haute Cour de Justice pour le Président de la République qu'en est-il pour le Gouvernement, Monsieur le Garde des Sceaux après une inspection générale d'Etat ? Monsieur le Doctorant, encore une fois vous faites erreur.

Deuxième erreur, sur la résolution : c'est l'Assemblée qui doit faire une résolution. Le Garde des Sceaux nous a saisi. Vous avez des convictions sur les chantiers de Thiès pour en avoir parlé ici en septembre 2004 et en décembre 2004 ; mais ce qui vous manque c'est le courage et la responsabilité de prendre cet acte que j'ai pris devant le peuple et la nation. Voilà notre différence.

Monsieur le Président,  
Très Chers Collègues,

Aujourd'hui dans la trajectoire historique qui a été la sienne de l'indépendance à nos jours, notre pays a prouvé en de nombreuses circonstances que s'il était petit par la taille et son faible poids démographique, il était un grand pays parce qu'il est un grand peuple. Il l'a prouvé en 1962, on l'a rappelé tout à l'heure, lors de la crise constitutionnelle que l'on sait, mais ce que l'on n'a pas dit et que je vais rappeler, c'est que dans des conditions, totalement différentes de celles d'aujourd'hui, dans cette salle en 1962, l'Assemblée nationale a été cernée par des pelotons de gendarmerie, des représentants de la Nation ont été expulsés de cette salle, plusieurs d'entre eux ont été arrêtés et conduits en prison. Aujourd'hui on a la liberté de parler et de parler totalement.

Monsieur le Président, notre pays l'a prouvé en 1980 lorsque SENGHOR quittait le pouvoir sans accroc, le 19 mars, en opérant une transition démocratique que l'histoire des institutions politiques a reconnue comme un modèle d'humanisme, de grandeur d'âme et surtout de courage des deux antagonistes. Aujourd'hui ce peuple, ce grand peuple dont nous sommes si fiers, à travers ses députés a un rendez-vous avec l'histoire. Dans les usines et dans les bureaux, sur les chantiers, à l'université, dans les champs, dans les bus, dans les grandes places, dans les foyers des immigrés, dans la diaspora, notre peuple nous observe, il nous surveille. L'autre a dit qu'il nous épiait dans l'espoir que nous allons, par notre vote traduire avec fidélité et responsabilité, sa soif de justice, sa volonté de transparence, ces exigences de bonne gouvernance. Nous n'avons pas le droit de décevoir l'immense espérance des 10 millions de sénégalais que nous représentons. Nous n'avons pas le droit de décevoir, Monsieur le Premier Ministre Idrissa SECK qui ici, le 3 février 2003 nous informait de sa décision historique de combattre « Dioublang », qu'il soit dignitaire de l'Etat ou vendeur de cassette piratée. Déjà le 3 février 2003, le Premier Ministre nous demandait de... (**perte d'informations**) éventuellement au besoin de voter sa mise en accusation. Il nous disait que la bonne gouvernance et la transparence, la responsabilité étaient ses choix sur lesquels il ne faisait aucune concession, et que l'affairisme et l'ostracisme ne seraient pas tolérés. En réponse, à ma place, je lui disais, Monsieur le Premier Ministre, je vous soutiens et j'ai été son meilleur soutien... (**perte d'informations**), que les représentants du peuple assumeraient leur responsabilité,

préserver les acquis par des critiques et au besoin nous ferions face à tout ce qui serait contraire aux intérêts des citoyens parce que nous sommes leurs défenseurs attitrés et nous seront jugés sur cela et rien que sur cela. Quelqu'un l'a rappelé tout à l'heure, avant et après le 19 mars, nous avons discuté de cette situation, et nous avons prédit à certains hommes politiques dans la salle que nous allions effectivement nous aussi dans cette impasse.

Monsieur le Président, en votant cette résolution nous manifesterons notre attachement à la légalité, à l'égalité de tous les sénégalais devant la loi, notre attachement à la fin de la mystification, du mensonge, de la fourberie, de la ruse de ceux qui pensent qu'il peuvent continuer de tromper le peuple, tout le peuple et tout le temps.

Chers collègues honorables députés, j'ai confiance en vous, vous savez que ce jour est un jour historique, notre démocratie va faire un saut qualitatif qui lui permettra encore de prouver au monde qu'en terre africaine du Sénégal, le respect des droits de l'homme, le respect en particulier de ceux du peuple sont pour chaque responsable une exigence morale, un devoir civique, j'allais dire une cause sacrée. Les biens de la société, nos biens, appartiennent à la société et ils doivent être protégés, tel est notre devoir et notre seul devoir. L'Assemblée nationale a cette obligation de contrôle, il ne peut être aujourd'hui question de prétextes, d'argumentaires, de sélections, ou d'acharnements, non, quel est ici le député qui ose dire dans le secret de ce vote, qu'il faut arrêter définitivement la résolution en votant contre pour que cette affaire de chantier de Thiès soit absout et qu'Idrissa SECK disparaisse avec ces milliards. Je ne pense pas qu'il y en a. Le Sénégal et les Sénégalais, les citoyens du monde retiendront que des députés de la minorité ont voulu effectivement voter cette résolution et ils l'ont dit, mais ils se disent quelque part, ils sont huit ou dix ou bien on laisse tout, mais on ne prend pas seulement les responsables. Et je voudrais rappeler ici que dans ce rapport que nous avons lu et certains l'on dit et l'ont répété, que le Premier Ministre a reconnu sa responsabilité. Messieurs, vous qui avez assumé des responsabilités d'Etat, avez-vous pensé une seule fois dans votre cursus, en passation de service, faire abstraction de documents aussi importants que l'ouverture d'un compte pour une institution de la République, le Secrétariat Générale de la Présidence de la République sans en assumer les responsabilités ? Monsieur le Ministre d'Etat, Monsieur le Premier Ministre, vous avez transmis à vos prédécesseurs des dossiers sans en cacher un seul ; c'est pour cette raison et seulement pour cette raison, parce que vous aviez été juste, que vous n'aviez été traduits où on n'a pas demandé votre mise en accusation. Je vous interpelle, compte tenu de vos responsabilités que vous avez assumé, et vous savez vous-même qu'aujourd'hui, si ce n'est pas pour des raisons d'amitié, des raisons de préparation de campagne électorale, ou de préparation de coalition gouvernementale, vous n'avez pas le droit et vous n'aurez pas le droit de ne pas voter cette résolution.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Nous venons d'épuiser la liste des orateurs.

Le Gouvernement souhaite t-il prendre la parole ?

### **Monsieur Le Ministre**

Monsieur le Président, le Gouvernement assiste à vos débats. Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie. Donc, nous venons de terminer la discussion générale. J'ai reçu un autre amendement de notre collègue Mamadou FAYE, un projet d'amendement sur la résolution. Donc, je donne la parole à notre collègue Mamadou FAYE.

### **Monsieur Mamadou FAYE**

Merci, Monsieur le Président,

Monsieur le Président, prenant connaissance du projet de résolution, j'ai voulu faire un amendement. Tout en gardant la première page de dudit projet de résolution et à la page 2, annuler le premier paragraphe de ce projet de résolution et aussi à partir de la page 2 de « ce projet de résolution voté en commission » jusqu'à la fin à la page 7 remplacer tout le reste du document par ce qui suit : « Considérant que sur l'exécution de ce programme spéciale indépendance du chantier de Thiès, beaucoup de choses ont été dites avec des chiffres contradictoires avancées par différentes parties, l'Exécutif à travers l'Inspection Générale d'Etat a commandité une mission aux fins d'investigations avec les termes de références ci-après : La vérification du volume des investissements, la vérification des conditions de passation des marchés, la vérification des conditions d'exécution des travaux. Le rapport d'inspection a fait état de manquements et de dysfonctionnements dans la mise en œuvre du programme, détournement d'objectifs, sur-facturation, dépassement budgétaire, non autorisation de crédits etc. Considérant en outre qu'il est reproché à l'ancien Premier Ministre Idrissa Seck au moment de la passation de service avec son successeur : la dissimulation de compte bancaire de l'Etat , qu'il aurait ouvert et géré d'une part es qualité de premier Ministre, d'autre part en usurpant le titre de Secrétaire Général de la Présidence de la République, décide pour la manifestation de la vérité de la mise en accusation devant la Haute Cour de Justice des personnalités ci-après présumées impliquées dans cette affaire dite des chantiers de

Thiès , au moment des faits incriminés il s'agit de : Monsieur Idrissa Seck, Premier Ministre d'alors, Monsieur Abdoulaye DIOP , Ministre de l'Economie et des Finances , Monsieur Cheikh Adjibou SOUMARE, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget, Monsieur Salif BA, Ministre du Patrimoine Bâti de l'Habitat et de la Construction » C'est cela l'amendement que j'ai fait Monsieur le Président par rapport au texte de base adopté en commission.

Je vous remercie

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie mon cher collègue.

Y-a-t-il une opinion contre ?

Monsieur Doudou Wade vous avez la parole.

### **Monsieur Doudou Wade**

Je vous remercie Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord très brièvement dire que nous sommes contre ce projet d'amendement. Vous savez nos collègues ont effectivement étudié l'ensemble du dossier. Vous vous en êtes rendus compte tout à l'heure C'est parce qu'il n'y avait pas de moyens juridiques, ils ne sont pas allés au fond des choses et ils souhaiteraient faire de la (**perte d'informations**) c'est ça la vindicte populaire. S'ils étaient conscients de cette position et de cette situation on en aurait débattu depuis très longtemps, mais nous ne vous donnerons pas la faille, c'est la seule raison par rapport à ceux qui parlaient tout à l'heure d'enquêtes parlementaires, c'est possible, mais aucun député ne l'avait souhaité. Les gens pensaient effectivement avec cette affaire, avec les masses d'argent qu'on était en train de distribuer, faire le poids, ces tractations d'amis. Qu'il était possible selon la majorité requise qu'on n'adopterait pas cette résolution. Mais nous allons l'atteindre et nous allons la voter cette résolution pour faire face au peuple sénégalais pour que justice reste la loi. Par conséquent nous nous opposons à cet amendement.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Le Président de la commission souhaite t-il prendre la parole ?

Monsieur le rapporteur souhaitez-vous prendre la parole ?

Je vous remercie.

Je mets aux voix cet amendement.  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Quels sont ceux qui sont contre ?  
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est donc rejeté.

Je donne la parole à notre collègue Doudou WADE pour son amendement ou s'il ne souhaite pas reprendre la parole je peux mettre aux voix cet amendement qu'il avait déjà lu.

Je mets aux voix l'amendement qui a été proposé par notre collègue Doudou WADE.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?  
Quels sont ceux qui sont contre ?  
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?  
L'amendement de Monsieur Doudou WADE est adopté.

Monsieur le rapporteur veuillez inclure les amendements qui ont été proposés à la lecture de la résolution finale.  
Monsieur Abdoulaye Babou vous avez la parole

### **MONSIEUR ABDOULAYE BABOU**

Je vous remercie, Monsieur le Président.  
Comme je le disais tantôt Monsieur le Président, nous voudrions nous prévaloir des dispositions de l'article 78 et de l'article 81 de notre règlement intérieur.

Le premier, en substance parle d'explication de vote, le second est relatif à une deuxième délibération. Nous avons aujourd'hui à étudier une résolution, nous avons l'habitude ici, lorsqu'il s'agissait d'un texte de loi de prendre les articles un à un et avant le vote de l'ensemble nous prévaloir de ces deux dispositions dont je viens de parler. Aujourd'hui, il s'agit d'une résolution unique qui en principe doit être soumise comme telle à la plénière pour être votée. Si vous avez la même compréhension du traitement de cette affaire c'est-à-dire prendre la résolution en tant que telle, à ce moment-là, nous avons le droit à la parole. Si vous pensez qu'en reprenant la même résolution vous allez faire voter les « considérants » et les « considérants » jusqu'à la fin, à ce moment, nous réserverons notre intervention à la fin, pour l'ensemble. C'est une question d'interprétation.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je pense que notre collègue se trompe d'article.

Premièrement pour les projets de loi article par article. Mais dans ce cas-ci nous sommes en face d'une résolution et le texte est voté intégralement. C'est pourquoi l'élément qui a été proposé comme amendement fait partie du texte final. C'est un texte unique qui est voté en une seule fois.

Je donne la parole à Monsieur le rapporteur

### **Monsieur le Rapporteur**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

L'Assemblée Nationale après en avoir délibéré a adopté en sa séance du (espace) à la maturité qualifiée de (espace) voix la résolution dont la teneur suit :

- Considérant qu'au terme de la Constitution du Sénégal, le Président de la République définit la politique de la Nation que le Gouvernement est chargé d'appliquer ;
- Considérant que c'est dans ce cadre, qu'au premier trimestre 2003 le Président de la République pour promouvoir le développement des communes qui pour la plupart sont pauvres et dépourvues d'infrastructures avait posé le principe de la décentralisation dans les capitales régionales des fêtes de l'indépendance du 4 Avril. Celles-ci devaient être organisées alternativement à Dakar et dans une capitale régionale ; ceci permettrait d'y construire de nouvelles infrastructures. Les critères retenus quant au choix de la région étaient celui de la pauvreté et une allocation d'un montant de 15 milliards devait être prévue pour chaque commune qui recevait la fête. A cette occasion le Président de la République rappela que cette enveloppe financière devait être tirée sur les ressources nationales et faire l'objet d'une gestion transparente et régulière. Sur proposition de Monsieur Idrissa SECK alors Premier Ministre le Président de la République accepta que la première fête fut organisée à Thiès et autorisa exceptionnellement pour cette ville, la plus grande agglomération après Dakar, la somme de 20 milliards CFA fixée en arbitrage budgétaire ;
- Considérant cependant que le Premier Ministre qui devait assurer la mise en œuvre de cette volonté du Chef de l'Etat a finalement conçu et fait exécuter par son Gouvernement à l'insu du Président de la République un programme à hauteur de 46 milliards CFA non autorisé par l'Assemblée Nationale donc juridiquement inexistant. Il en a résulté un dépassement de l'enveloppe arrêtée par le Président de la République de 26 milliards ;

- Considérant que pour échapper au contrôle obligatoire de l'Assemblée Nationale en cas de nouvelles dépenses, il eu recours à ce qu'il appelle les grappes de convergences qui ont servi de prétexte à un détournement illégal et arbitraire des objectifs du programme triennal d'investissement public PTIP 2004/2006 et du budget consolidé d'investissement 2004. De nombreux ministres lui ayant notifié leur refus d'être dépouillés des crédits que l'Assemblée Nationale avait autorisé au profit de leurs départements pour la réalisation dans plusieurs localités du Sénégal de divers projets sur lesquels le Président de la République s'était personnellement engagé en l'absence d'autorisation parlementaire, le Premier Ministre a fait fonctionner de manière unilatérale sur les crédits d'investissements alloués à certains ministères et autorisé par l'Assemblée Nationale pour provoquer des flux de crédits budgétaires orientés vers les chantiers de Thiès. Ces recentrages budgétaires ont été effectués en violation de la réglementation. En effet des décisions ministérielles de versement ont été prises en lieu et place de décrets signés par le Président de la République autorisant une migration des crédits rendus finalement nécessaire par le caractère imprévisible et fictif du programme. Il en est ainsi de la décision n°35/66 MHTDC du 31/3/2004 autorisant le versement de la somme de 15 milliards dans le compte du PCRPE ouvert dans les livres de la BICIS. A l'arrivée un montant global de plus de 34 milliards toutes taxes comprises fut tiré des caisses du trésor public pour être domicilié dans une banque privée et payée. Ce transfert de fonds aurait été plus important si le Chef de l'Etat, informé de cette situation par l'Inspection Générale d'Etat, n'avait pas fait suspendre les paiements afférents à ce programme.
- Considérant que les marchés publics d'un montant de 46,114 milliards afférents à ce programme ont été tous attribués par entente directe en violation des dispositions du Code des marchés publics
- Considérant que le Premier Ministre Idrissa SECK a personnellement approuvé le 3 octobre 2003, sans y avoir été habilité, voir le décret 2003 701 du 26 septembre 2003 modifiant le code des marchés publics, transférant cette compétence au Ministre chargé des Finances, un marché d'un montant de 14 milliards sans couverture budgétaire, conclut le 3 octobre 2003 et présenté à la commission nationale des contrats de l'administration qui a été obligé de tenir une séance extraordinaire pour donner son avis favorable cet après midi du 3 octobre 2003. Le Président Directeur Général de l'entreprise adjudicataire qui revendique une longue amitié avec l'ancien Premier Ministre, a été autorisé à démarrer les travaux, le 10 juillet 2003 donc trois mois avant l'approbation du contrat. Ledit marché qui a conclut par entente directe, sans couverture budgétaire est à dire d'experts, l'objet d'une surfacturation de 8,099 milliards.

- Considérant qu'au cours du conseil des ministres, le Premier Ministre, dans sa communication indiqua un engagement de l'Etat de 40 milliards, ce qui amena le chef de l'Etat à souligner avec force que ses instructions avaient été transgressées, il saisit par la suite l'Inspection Générale d'Etat aux fins d'investigations avec une mission précise dont les termes de référence sont résumés ci-après : La vérification du volume des investissements, la vérification des conditions de passation de marché, la vérification des conditions d'exécution des travaux.
  
- Considérant qu'en raison des aspects techniques de cette mission, voirie, éclairage public, aménagement paysager etc., l'équipe de vérification en charge du dossier, s'est attaché les services de 6 experts inscrits à l'ordre national des experts et évaluateurs agréés du Sénégal et choisis par le Conseil de l'ordre. Considérant que les vérificateurs de l'Inspection Générale d'Etat et les experts évaluateurs ont mis en relief des faits de violations flagrantes des règles budgétaires dont certains sont directement et personnellement imputables à l'ancien Premier Ministre Idrissa SECK, il en est ainsi, notamment des cas de surfacturation avérée, constatés à l'occasion de l'expertise technique des travaux. Du chantier de la place centrale, où une surfacturation de un milliard sept cent soixante six millions neuf cent huit mille six cent quatre vingt trois francs hors taxe a été relevé par les experts. Les crédits qui ont servi à financer ce projet ont été tirés du budget d'investissement du Ministère de l'aménagement du territoire alors qu'ils étaient destinés au financement du programme des zones d'aménagement concertés (ZAC), par lequel le chef de l'Etat s'était engagé à octroyer à l'intersyndicale de l'enseignement, voire le protocole d'accord du huit mai 2003, un lot de six mille cent parcelles pour la période 2002-2005 ainsi qu'à l'aménagement de la commune de Tivaouane. Du chantier de la voie de contournement Nord, qui a fait l'objet d'une surfacturation de trois milliards cent quatre dix sept millions trois cent quatre vingt sept mille trois cent cinquante francs. Ces crédits ont été prélevés dans les crédits d'investissement du Ministère chargé des infrastructures et de l'Equipement, qu'il y a lieu de souligner que ce chantier correspond en fait à l'exécution d'un marché de gré-à-gré de quatorze milliards huit cent quarante sept millions deux cent quatre vingt mille trois cent cinquante huit francs attribués sans appel d'offres à l'entreprise Jean Lefèvre, marché que l'ancien Premier Ministre s'est empressé d'approuver se substituant ainsi frauduleusement au Ministre des Finances qui au terme du décret n° 2003/701 du 26 septembre 2003, modifiant le code des marchés publics était seul compétents pour l'approbation des marchés publics. Du stade Lat Dior, selon les experts, donnant lieu à une surfacturation de sept cent soixante huit millions sept cent cinquante six mille cinq cent seize francs hors TVA. Les crédits concernés d'un montant de

un milliard sept cent quarante huit millions sept cent dix neuf mille neuf cent vingt CFA, ont été ponctionnés dans le budget du Ministère des sports alors qu'ils avaient été autorisés pour la construction d'autres infrastructures sportives. Considérant par ailleurs qu'il est reproché à l'ancien premier Ministre, au moment de la passation de service avec son successeur, la dissimulation de comptes bancaires de l'Etat qu'il avait ouverts et géré d'une part en qualité de Premier Ministre, d'autre part en usurpant le titre de secrétaire général de la Présidence de la République, qu'en effet, bien qu'il n'en ait pas eu le droit, il s'était substitué au Secrétaire Général de la Présidence de la République pour ouvrir en son nom et à son insu des comptes à Dakar et à Paris par lesquels il manipulait des deniers publics dont il doit répondre. Que cette substitution est constitutive d'usurpation de titre, considérant qu'au total, l'ancien Premier Ministre avait ouvert les comptes bancaires suivant qu'il géré tout seul, au nom de la Primature, à la Société générale de banque-Agence centrale à Roume Dakar/Sénégal ; CBAO-Dakar, au nom du Secrétariat Général de la Présidence de la République, à l'insu du titulaire naturel du poste ; Agence Centrale /Paris Société Générale ; Société Générale-Agence Madeleine /Paris. Considérant que Monsieur Idrissa Seck a procédé à de nombreux retraits et transferts sur tous ces comptes qui sont des comptes de l'Etat et dont il se devait de signaler l'existence lors de la passation de service mais il a préféré la dissimulation, ce qui fait peser sur lui de fortes présomptions de détournement de deniers publics. Considérant que les faits suivants ci dessus révélés par les investigations conduites sont susceptibles de constituer les infractions de faux, usage de faux, usurpation de titres, vols et recels, que les irrégularités commises au regard des règles applicables aux marchés publics, aux finances et à la comptabilité publique, sont également susceptibles d'avoir constitué les moyens de commettre les infractions de détournement et de soustraction de deniers publics, de manœuvres tendant à obtenir des sommes ou des avantages matériels indus et de prise illégale d'intérêts dans les actes dont l'intéressé avait l'administration ou la surveillance. Considérant que le rapport a relevé contre le Ministre Salif BA , des actes engageant sa responsabilité tels que le choix d'entreprises dont certaines sont fictives, passation de marchés de gré-à-gré, en violation du code des marchés publics, décision d'émigration des crédits de certains Ministère d'un montant de plus de 22 milliards francs CFA dans des conditions illégales, non reversement de la TVA d'un montant de 3 milliards 988 millions 227 518 francs/CFA , paiement sans pièces justificatives. Que ces faits ont pu d'une part constituer le moyen de réaliser des infractions de détournement ou de soustraction de deniers publics et de complicité, de manœuvre tendant à obtenir des avantages indus et de prises illégales d'intérêts que d'autre part, il constitue des présomptions de corruptions, de complicité de corruption et de non reversement de taxes collectés . Considérant

que ces faits qui sont reprochés à Monsieur Idrissa Seck et à Monsieur Salif BA ont été commis alors qu'ils étaient respectivement premier Ministre et Ministre de l'Habitat et de la construction, de tels faits en ce qui concerne Monsieur Idrissa Seck, sont prévus et punis par les articles 132, 135, 136, 152, 153, 157, 163 bis, 226, 430 45, 46, du code pénal, en ce qui concerne Monsieur Salif BA, les faits qui lui sont reprochés sont prévus et punis par les articles 132, 135, 136, 152, 153, 157, 163 bis, 226, 430, 45, et 46 du code pénal 1005 du code général des impôts. Considérant que de tels faits méritent d'être portés devant la Haute Cour de Justice : l'Assemblée nationale décide de la mise en accusation devant la Haute Cour de Justice de Monsieur Idrissa Seck et Monsieur Salif BA respectivement.

Premier ministre et Ministre de l'Habitat et de la Construction au moment des faits, conformément à l'article 101 de la Constitution 17 et suivant la loi organique n° 200210 du 22 février 2002 sur la Haute Cour de Justice.

Je vous remercie Monsieur le Président.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Nous allons passer au vote de la résolution amendée.  
Oui ? quel article mon cher collègue ?

## **Monsieur Abdoulaye Babou**

Je voudrais d'abord Monsieur le Président, répondre à votre interpellation pour vous rappeler que le titre 3 de notre règlement intérieur chapitre 11, à l'article 91 dit exactement ce qui suit : « l'Assemblée peut inscrire à son ordre du jour la discussion de résolution présentée par l'une de ses commissions » et l'alinéa 2 ajoute « cette discussion se déroule selon la procédure prévue pour la discussion en séance plénière des projets et propositions de loi ». Cela veut dire en d'autres termes que lorsqu'on nous soumet une résolution, la procédure dont l'affaire doit être traitée est conforme justement à la procédure prévue pour les projets et les propositions. Or si on se réfère à l'article 81 du même règlement intérieur qui dit ce qui suit : « avant le vote de l'ensemble d'un projet ou d'une proposition de loi, l'Assemblée peut décider sur la demande d'un de ses membres, soit de procéder à une deuxième délibération, soit que le texte soit renvoyé à la commission saisie au fond pour révision et coordination » je me prévaux de cet article. La résolution devant être votée par un acte unique pour dire que devant les Sénégalais, devant la Nation, pour la deuxième fois dans notre histoire l'on nous demande de voter une mise en accusation de hautes personnalités de ce pays. Le problème, tous les députés de l'opposition qui sont passés ici l'ont dit et répété et même ceux

qui ne sont pas de l'opposition, le problème n'est pas de ne pas rechercher la vérité, nous sommes tous d'accord sur ça.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Vous n'avez pas le droit. Vous avez évoqué un article, limitez vous à l'article que vous avez évoqué.

### **MONSIEUR ABDOULAYE BABOU**

Je m'arrête à l'article pour dire que les conditions ne sont pas réunies pour que l'Assemblée nationale puisse voter en l'état cette résolution sur la base de quoi ? (*wolof*)

Une simple lettre de saisine de l'autorité exécutive, une simple résolution et le tour est joué, alors qu'on ne comprend même pas le sens du vote d'une mise en accusation.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je suis obligé de vous arrêter cher collègue. Vous avez fait une proposition, limitez vous. Vous n'avez plus le droit de revenir sur le débat. Tenez vous-en au règlement.

### **MONSIEUR ABDOULAYE BABOU**

Je ne rappelle que le règlement intérieur (*perte d'informations*).

La demande que je réitère c'est le renvoi de cette affaire en deuxième délibération pour délibérer sur un acte aussi grave. Demain si la résolution est votée Salif BA sera démis et ira en prison sur la base de quel article ? Nous ne savons pas. Nous voulons des documents et nous le réclamons au nom du peuple pour lequel nous sommes ici.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Ayez du respect pour le peuple sénégalais. Vous avez fait votre proposition, laissez les autres quand même dire leur avis. Donc notre collègue a fait une proposition. Je la mets aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Je vous remercie.

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Je vous remercie.

Nous allons donc passer au vote de la résolution amendée.

Je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 1 de la Constitution le scrutin est secret. Je rappelle également qu'il est distribué à chaque député une enveloppe contenant des bulletins de vote ; chaque

député déposera dans l'urne un bulletin blanc s'il est pour, un bulletin bleu s'il est contre, un bulletin blanc rayé de bleu s'il désire s'abstenir.  
Le scrutin est ouvert.

Monsieur le Secrétaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

**Monsieur le Secrétaire**

Fatou Youssoupha AIDARA  
Aliou Bâ  
Kalidou BA  
Abdoulaye BABOU  
Amadou BARRY  
Abdoulaye BATHILY  
Samba BATHILY  
Thimoté BOISSY  
Alcaly CISSE  
Djiby CISSE  
Mme OULIMATA DIOM CISSE  
Mme OUMOU KALTOM CISSE  
MAMA DABO  
HAMATH DANSOKHO  
ALIOU DIA  
MAMADOU DIAKHATE  
MAMADOU DIALLO  
MME SEYNABOU KA DIALLO  
THIEDEL DIALLO  
KHADY DIEDHIOU  
SOULEYMANE DIEDHIOU  
AMINATA FAYE DIENE  
ABDOULAYE DIENG N° 1  
ABDOULAYE DIENE N° 2  
OUSMANE TANOR DIENG  
NDEYE MAGUETTE DIEYE  
ADAMA DAOUDA DIOP  
AWA DIOP  
MADIA DIOP  
MAMADOU DIOP N° 1  
MAMADOU DIOP N° 2  
MODOU DIOP  
PAPE DIOP  
PAPE MOMAR DIOP  
PENDA SAGO DIOP  
Madieyna DIOUF  
Mador DIOUF  
Mamadou Gabibel DIOUF  
Mor Talla DIOUF

Abdoulaye DRAME  
Mamadou Lamine DRAME  
Ibrahima Isidore EZAN  
Assane FALL  
Mme Garmi FALL  
Omar FALL  
Mamadou FAYE  
Birane GAYE  
Cheikh Hamidou KANE  
Fatou KAÏRE  
Alioune KEBE  
Aminata Kane KEBE  
Moustapha KEBE  
Amadou NDIAYE LO  
Mamadou MAKALOU  
Serigne Bara MBACKE  
Soda MBACKE  
Aminata MBAYE  
Ousseynou MBOW  
Amadou Gallo NDIAYE  
Aminata MBENGUE NDIAYE  
Bakary NDIAYE  
Daour Niang NDIAYE  
Fatim ndiogou NDIAYE  
Birane NGOM  
Coumba Marie Louise NIANG  
Ndèye Fatma NIANG  
Kalidou NIASSE  
Khalifa NIASSE  
Moustapha NIASSE  
Dib NIOM  
Moussa SAKHO  
Amadou Ciré SALL  
Astou KANE SALL  
Cheikh Bamba SALL  
Khalifa Ababacar SALL  
Meissa SALL  
Mame Bousso SAMB  
Oumar SANE  
Aminata SARRE  
ETIENNE SARR  
Famara SARR  
Mor MATY SARR  
OUMAR SARR  
Mamadou Amadou SALL  
Lamine SECK  
Souleymane SECK

TALLA SECK  
MICHEL MARIE SENE  
DEMBA SOW  
DJIBRIL SOW  
MOUSSA SY  
Haoua DIA THIAM  
IBA DER THIAM  
KHOURAICHI THIAM  
MAMADOU LAMINE THIAM  
BOUBACAR THIOUB  
GNAGNA TOURE  
MOUSSA TINE  
NDIAWAR TOURE  
DOUDOU WADE

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

Messieurs les Secrétaires veuillez procéder au dépouillement.

Voici les résultats du scrutin.

Votants 104

Majorité requise 63

Pour 69

Contre 35

La résolution proposée ayant obtenu 63 voix l'Assemblée a adopté la résolution.

- 4 -

### **Fin de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, je propose à l'Assemblée de lever la séance et de laisser à la conférence des Présidents le soin de fixer la date et l'ordre du jour de notre prochaine séance.

Je n'y a pas d'observations ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée.